VERSION CORRIGÉE

[redacted]

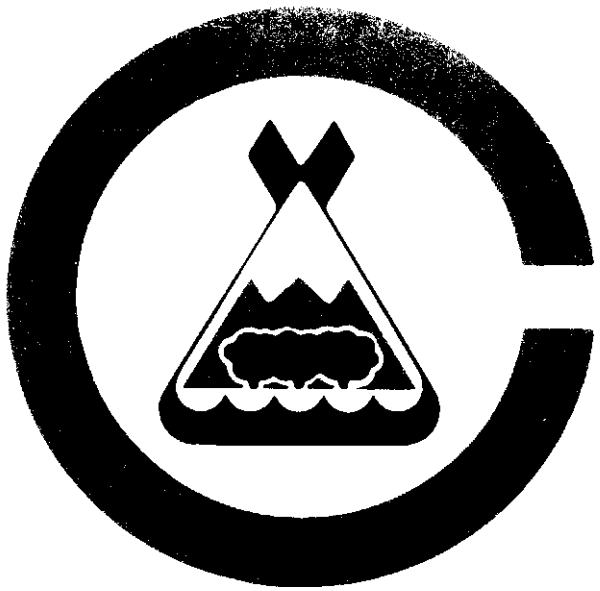

Conseil des Atikamekw et des Montagnais Inc.

LA NEGOCIATION DES REVENDICATIONS DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS : UN PROCESSUS FRUSTRANT QU'IL FAUT MODIFIER

Mémoire présenté par

LE CONSEIL DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS

devant

LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Québec, le 17 septembre 1993

TABLE DES MATIERES

LA NEGOCIATION DES REVENDICATIONS DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS : UN PROCESSUS FRUSTRANT QU'IL FAUT MODIFIER

Introduction 2

I. UN PORTRAIT DES ASPIRATIONS ET DES REVENDICATIONS DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS 3

Territoires, autonomie et développement 4

Protection de la culture, cohésion sociale et droits de la personne 8

Atikamekw et Montagnais : des peuples distincts, détenteurs de droits particuliers, pouvant devenir des partenaires privilégiés des Québécois 10

II. UN BILAN DE LA NEGOCIATION DE NOS REVENDICATIONS 13

Un processus trop lent 17
Un processus coûteux 18
Un processus inéquitable 18
Un processus frustrant 19
Un processus qu'il faut modifier 19

Conclusion sous forme de 10 propositions 21

Mesdames et Messieurs les commissaires,

C'est, évidemment, un plaisir pour nous de vous présenter aujourd'hui notre mémoire portant sur la négociation de nos revendications territoriales et de notre droit à l'autonomie gouvernementale.

Afin de rédiger ce mémoire, nous avons lu ou relu bon nombre de documents produits, ces dernières années, soit par notre propre organisme ou nos propres communautés, soit par des chercheurs, des commissions ou des organismes oeuvrant au plan national ou international. Nous avons également consulté un certain nombre de personnes choisies à cause de leur engagement en faveur des aînés, des femmes et des jeunes Atikamekw et Montagnais. Notre mémoire demeure un document de réflexion, sujet à discussion et que nous voulons accessible à toutes les personnes intéressées à participer à l'amélioration des conditions sociales, économiques et politiques qui sont les nôtres au sein de nos communautés respectives.

Nous l'avons affirmé à de nombreuses reprises par le passé [1], l'autonomie gouvernementale est une notion bien connue des Atikamekw et des Montagnais. Dans nos langues et dans notre histoire, elle a pu être décrite de plusieurs façons, mais il reste qu'elle a toujours correspondu à la volonté de nos peuples de continuer à utiliser leurs territoires ancestraux afin d'y assurer le maintien de leur culture, le développement de leurs activités traditionnelles et l'épanouissement des personnes, des familles et des communautés concernées. Depuis quelques années, le processus de négociation de la revendication territoriale globale des Atikamekw et des Montagnais a constitué l'un des véhicules privilégiés par nos

---

[1] Lire, entre autres, à cet égard : Conseil des Atikamekw et des Montagnais, *Le projet de société des Atikamekw et des Montagnais et l'avenir constitutionnel du Québec*, Québec, mémoire déposé devant la Commission sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec, 2 novembre 1990, 23 p.; René Simon, *Le dossier de la négociation globale et l'élaboration de la politique québécoise en matière autochtone*, Sept-Iles, discours prononcé lors du colloque régional tenu les 30 et 31 octobre et 1er novembre 1991; Conseil des Atikamekw et des Montagnais, *L'avenir constitutionnel des Premières Nations*, mémoire déposé devant le Cercle des Premières Nations, Sept-Iles, 19 décembre 1991, 15 p.

représentants afin d'affirmer à nouveau la volonté de nos peuples de pleinement exercer leur droit à l'autonomie gouvernementale. Nous croyons donc utile aujourd'hui d'établir devant vous un bilan de ce processus dans le but évidemment de le rendre plus efficace. Mais auparavant, il nous faut rappeler les aspirations et les revendications des Atikamewk et des Montagnais, aspirations et revendications qu'ils ont exprimées, depuis quelques années, notamment lors d'enquêtes, de consultations ou d'Etats généraux.

*

* *

I. UN PORTRAIT DES ASPIRATIONS ET DES REVENDICATIONS DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS

Ce portrait des aspirations et des revendications des Atikamekw et des Montagnais, nous l'avons dressé en nous appuyant sur les orientations prises lors des Etats généraux des Atikamekw et des consultations publiques menées récemment par les Montagnais (voir l'annexe 1), en utilisant des informations obtenues grâce à une importante enquête récemment réalisée auprès de plusieurs femmes Montagnaises (voir l'annexe 2), en procédant nous-mêmes à quelques entrevues avec des personnes bien connues parmi les aînés, les femmes et les jeunes Atikamekw et Montagnais (voir l'annexe 3) et, enfin, en interprétant les résultats d'un sondage effectué l'été dernier par une firme reconnue (voir l'annexe 4).

L'analyse que nous avons faite de l'ensemble de ces informations nous permet de tirer quelques conclusions d'ordre général relativement à trois axes principaux de réflexion. D'abord, en ce qui concerne les liens qui sont établis par les Atikamekw et les Montagnais entre leurs territoires ancestraux, leur autonomie gouvernementale et leur développement social et économique. Ensuite, en ce qui concerne leur volonté d'assurer la pérennité de leur culture, en favorisant une cohésion harmonieuse entre les différents groupes qui composent leur nation

respective et ce, dans le respect des droits de chaque personne. Enfin, en ce qui concerne les rapports établis ou qui pourraient être élaborés entre eux et l'ensemble des citoyens québécois : s'ils sont déjà assez proches les uns des autres, à l'horizon des aspirations de chacun pointe le désir de le devenir encore plus grâce à un véritable partenariat respectueux de la spécificité de chacun.

Territoires, autonomie et développement

Qu'il s'agisse des informations tirées des Etats généraux, des consultations publiques, des enquêtes, des entrevues ou du sondage de la firme Léger et Léger, un large consensus se dégage parmi les Atikamekw et les Montagnais. C'est à partir de la récupération de leurs territoires ancestraux qu'ils entendent reconstruire leur autonomie et assurer leur essor social, économique et politique.

Le territoire demeure, en effet, la référence fondamentale, celle à partir de laquelle tout s'ordonne et se construit. Pour tous les Atikamekw et les Montagnais, le territoire est le lieu où s'affirme leur identité particulière.

C'est de ce territoire dont parlent les aînés, ce territoire où ils sont nés, qu'ils ont fréquenté, apprivoisé et chanté en pratiquant leurs activités traditionnelles, en parlant leur langue, en accomplissant les faits et gestes qui rapprochent de l'indicible qui fait qu'un peuple s'estime attaché à une région particulière de la terre.

C'est de ce territoire dont parlent également les femmes qui l'ont, elles aussi, connu et aimé en tant que membres de ces familles qui y ont assuré leur subsistance ainsi que leurs alliances avec les autres individus, familles ou groupes qui fréquentaient les mêmes lieux.

C'est encore de ce territoire dont parlent les jeunes qui veulent à la fois maintenir l'héritage de leurs ancêtres et assurer leur participation à un monde qui n'est

plus celui de leurs grand-parents, mais où ils rêvent d'agir eux aussi comme les gardiens de ce territoire, en y pratiquant diverses activités nécessaires à la protection de l'environnement, à la gestion intégrée des diverses ressources et à la mise en place d'un développement durable.

Ce rapport si fort entre le territoire et les peuples autochtones a été souvent évoqué devant vous. Il fait également partie de notre histoire, de notre culture, de notre imaginaire. Il y a à peine deux générations, pratiquement toutes les personnes d'origine atikamekw ou montagnaise vivaient directement de pratiques quotidiennes exercées sur de vastes étendues comprises dans leurs territoires ancestraux. Qu'il s'agisse du commerce des fourrures, de chasse et de pêche, ou même d'activités menées en milieu forestier comme la coupe du bois, le rapport au territoire demeurait présent, répétitif, ininterrompu.

La sédentarisation de nos diverses communautés qui s'est achevée il y a à peine vingts ans, a certes transformé un mode de vie séculaire, mais elle n'a pas pour autant annihilé une mémoire collective qui réaffirme constamment la nécessité de retourner vivre au sein des territoires de nos ancêtres, là où se trouvent encore les lieux nommés, les itinéraires connus, le cycle des saisons et les animaux qui nous sont familiers. Si cette sédentarisation a permis l'émergence de nouvelles activités nous permettant également de nous épanouir et auxquelles nous nous identifions de plus en plus (par exemple les services de tous ordres : conseil de bande; école; santé et services sociaux; etc.), elle n'a cependant pas empêché bon nombre d'entre nous de se réapproprier l'héritage de nos ancêtres tel qu'il nous a été transmis. Certes, les activités les plus associées à cet héritage ne sont plus nécessairement pratiquées exactement de la même façon. Mais elles sont tout autant valorisées aujourd'hui qu'elles ne l'ont été il y a quelques générations.

La fierté d'un peuple demeure ainsi longtemps associée à ce qui l'a façonné. Chez les Atikamekw et les Montagnais, la chasse, la pêche et le commerce des fourrures sont ainsi chargés d'une dimension qui dépasse la recherche du seul profit économique. Sans compter que les récits d'origine de nos peuples postulent une organisation du monde fondée sur des rapports de réciprocité entre les

humains et les diverses formes de vie qui les entourent, la terre elle-même y ayant assuré la fin de la gestation de nos héros les plus fameux [2].

Evidemment, si la mémoire oriente le présent, elle ne peut, de sa seule volonté, assurer la survie d'un peuple. Des impératifs lui imposent des contraintes. Mais ne serait-elle pas comme une eau vive qui suit le tracé sinueux du ruisseau et qui, à l'occasion, saute l'obstacle dressé devant sa pente naturelle ?

Aujourd'hui, malgré les transformations et les dégradations de nos territoires ancestraux, nos deux peuples répètent, à quelques variantes près, un même leitmotiv : le territoire est la matrice, la source, l'élément premier absolument indispensable, à partir duquel il nous sera permis de reconstruire une autonomie qui a été bafouée, piétinée, mise en échec par les pouvoirs économiques, politiques ou religieux pendant quelques générations.

Notre volonté d'autonomie ne peut cependant tout transformer comme par magie. Elle nous oblige à innover, à créer, dans un contexte tout à fait nouveau, des institutions respectueuses de nos traditions. Un tel travail créateur peut faire peur à certains, même parmi les nôtres. Pourtant il est indiscutable qu'elle devra favoriser l'épanouissement des personnes, des groupes et des communautés qui composent nos peuples. Sinon elle ne serait qu'un leurre, qu'un mensonge, qu'une vessie que l'on prendrait pour une lanterne.

Cette autonomie, tous les Atikamekw et tous les Montagnais la veulent. Malgré la dérision de certains à notre égard et malgré aussi ceux parmi les nôtres qui craignent de voir leurs droits être limités pour des motifs de survie collective. La bataille du saumon [3], les Etats généraux, les consultations publiques, les entrevues auprès des jeunes, des femmes et des aînés témoignent du même désir de pou-

---

[2] Lire, entre autres, à cet égard : Rémi Savard, *La voix des autres*, Montréal, L'Hexagone, 1985, 344 p., notamment aux pages 103 à 125.

[3] Lire à cet égard : Anne-Marie Panasuk et Jean-René Proulx, *La résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumon par les Euro-Canadiens du 17è au 20è siècle*, Montréal, Université de Montréal, mémoire présenté à la Faculté des Etudes supérieures en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (M. Sc.), 1981.

voir prendre les décisions essentielles pour le présent et l'avenir des Atikamekw et des Montagnais. Afin de rassurer les personnes qui s'inquiètent de subir des traitements défavorables, il suffit de garantir le respect des droits et libertés dans le cadre d'une autonomie réelle. Les Atikamekw et les Montagnais ont clairement indiqué leur volonté d'agir en ce sens.

À cette autonomie fondée sur nos territoires ancestraux, nous associons notre développement conçu à notre manière et non selon les impératifs des sociétés d'Etat ou des gouvernements. Le droit au développement dont on discute sur la scène internationale nous concerne nous aussi :

> << [L]e problème de la violation des droits des peuples autochtones était essentiellement un problème de développement. Le développement forcé avait privé ces peuples de leurs droits fondamentaux, en particulier du droit à la vie et du droit à leurs propres moyens de subsistance, deux des droits les plus importants. Les peuples autochtones avaient été en fait victimes des politiques de développement qui les avaient privés de leurs bases économiques - terres et ressources - et dont ils n'avaient presque jamais bénéficié.
>
> (...) [L]es atteintes les plus destructrices et les plus courantes aux droits des autochtones résultaient directement de stratégies de développement qui ne respectaient pas leur droit fondamental à l'autodétermination. >> [4]

Nous voulons nous-mêmes déterminer le type d'activités sociales et économiques qui favorisent le mieux le bien-être et l'épanouissement de nos communautés et des personnes qui les composent. Nous voulons à cet égard utiliser dès maintenant les meilleurs critères de détermination du degré de développement humain atteint par nos communautés [5] . Tous les témoignages recueillis vont dans cette direction. Les Etats généraux et les consultations publiques aussi. Nos aspirations et nos revendications ont pour objectif final

---

[4] Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, *Question de la réalisation du droit au développement. Consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme. Rapport établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 1989/45 de la Commission des droits de l'homme*, E/CN.4/1990/9/Rev.1, 26 septembre 1990, 65 p., aux pages 31 et 32.

[5] Lire, entre autres, à cet égard : Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 1993*, Paris, Economica, 1993, 255 p.

l'épanouissement des personnes qui composent nos peuples grâce aux décisions que nous pourrons prendre ensemble et grâce aux diverses activités sociales, culturelles et économiques que nous pourrons mener collectivement et individuellement.

Protection de la culture, cohésion sociale et droits de la personne

Il existe chez certaines personnes une appréhension folle face à toute affirmation culturelle, dès lors qu'elle est d'ordre collectif. Ces personnes oublient tout simplement qu'elles sont elles-mêmes, en partie du moins, influencées par la culture de leur propre groupe d'origine. Les Atikamekw et les Montagnais sont peu nombreux. Ils ne détiennent pour l'instant aucun pouvoir qui soit capable de véritablement mettre en oeuvre leurs aspirations et leurs revendications. Aussi subissent-ils pour l'instant les répercussions des décisions qui sont prises par d'autres, y compris dans le domaine culturel.

Une affirmation qui revient dans la bouche de toutes les personnes interrogées et qui traverse l'ensemble des propositions formulées lors des Etats généraux ou des consultations publiques, c'est la volonté de protéger et de promouvoir la culture atikamekw et montagnaise. Ce terme de culture réfère non seulement aux activités traditionnelles proprement dites mais également à la langue et aux diverses pratiques découlant d'une certaine conception du monde qui est celle des Atikamekw et des Montagnais. Bref, tous autant que nous sommes, nous voulons protéger notre identité particulière. Il existe plusieurs façons d'y arriver et nous voulons pouvoir en utiliser le maximum possible.

Lorsque nos aînés parlent de culture, de langue et de valeurs, c'est constamment en référence avec leur devoir de les transmettre à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Ils se sentent des obligations particulières à cet égard. Aussi se désolent-ils de constater qu'on ne les utilise pas autant qu'ils le souhaitent notamment au sein des écoles mais aussi au sein des conseils de bande ou de notre propre organisme. De leur côté, les jeunes affirment eux-mêmes leur besoin d'être en contact avec leurs aînés afin de pouvoir apprendre d'eux ce que l'école n'a pu leur transmettre. Et les femmes atikamekw et montagnaises sont les plus enga-

gées dans les questions scolaires et sociales. Elles connaissent l'importance de l'éducation de leurs enfants et veulent s'assurer qu'ils pourront réussir dans le monde moderne, tout en assumant leur identité propre.

Les informations dont nous disposons nous permettent d'affirmer que la volonté de cohésion sociale chez les Atikamekw et les Montagnais est très forte. Même les personnes qui choisissent de quitter leur communauté pendant quelque temps afin d'échapper à des situations difficiles au plan personnel, veulent être capables de poursuivre leurs activités en dehors de leur communauté avec l'aide de celle-ci, notamment afin de pouvoir continuer à se sentir proches de leur culture. Il en va de même pour les jeunes qui poursuivent des études dans les collèges et les universités. Non seulement souhaitent-ils recevoir des enseignements qui font référence à l'histoire, aux traditions et aux droits de leurs peuples, mais ils veulent également pouvoir choisir des métiers ou des professions qui leur permettront d'agir ensuite au sein de leur milieu ou ailleurs en lien direct avec l'héritage fondamental qui leur a été transmis par leurs parents et grand-parents.

Cette volonté n'empêche aucunement les Atikamekw et les Montagnais de s'ouvrir sur le monde et sur les autres cultures qui les environnent. Bien au contraire. D'ailleurs, il est assez évident que les Atikamekw et les Montagnais connaissent mieux les Québécois ou du moins leur culture que l'inverse. C'est là bien souvent le propre de tout groupe minoritaire vivant entouré d'une majorité en partie étrangère à sa langue, à sa culture et à ses valeurs. Une question difficile en découle cependant. Que faire face aux mariages mixtes ? Là-dessus, nous croyons que le consensus n'est pas encore atteint au sein de nos communautés et parmi les personnes qui les composent. C'est une question difficile car elle conjugue deux problématiques en partie complémentaires, mais en partie aussi contradictoires. Le couple droit collectif/droit individuel illustre le dilemme. À qui appartient le dernier mot ? Au groupe qui veut s'assurer de sa propre survie ? À l'individu qui veut s'assurer de sa propre liberté ? Dans les sociétés libres et démocratiques, on privilégie les droits de la personne, bien que l'on permette à certaines conditions qu'ils puissent être limités. Chez les Atikamekw et les Montagnais, la réflexion se poursuit. Mais il est d'ores et déjà acquis que

toutes les décisions collectives devront respecter les droits et les libertés des personnes. Bref, le principe est posé, il reste à trouver les modalités de son exercice.

Atikamekw et Montagnais : des peuples distincts, détenteurs de droits particuliers, pouvant devenir des partenaires privilégiés des Québécois

Interrogée récemment sur leurs perceptions à l'égard des communautés atikamekw et montagnaises, la population de la Côte-Nord, du Lac Saint-Jean et de La Tuque a indiqué, à 80 %, que les relations entre les habitants de la région et les autochtones sont " bonnes " ou " très bonnes " [6] . Invitée à identifier les nations autochtones les plus proches des Québécois, elle indique, à 33,8 %, la nation montagnaise [7] . 58, 2 % des personnes interrogées jugent que les autochtones sont une richesse pour le Québec [8] . 51, 8 % leur donnent raison de revendiquer [9] . 42, 2 % des gens interrogés affirment que les gouvernements devraient accorder aux Atikamekw et aux Montagnais l'autonomie gouvernementale; 30,6 % pensent que l'accord devrait porter sur des territoires et 11,1 % optent pour des indemnités et des compensations financières [10] . 51,8 % pensent que, suite à l'entente qui sera éventuellement conclue avec les gouvernements, les Atikamekw et les Montagnais seront plutôt des concurrents et des groupes séparés des Québécois; 37,6 % pensent, au contraire, qu'ils seront plutôt des partenaires et des associés [11] . Par ailleurs, 50,9 % des personnes interrogées pensent que les retombées d'une telle entente seront " importantes " ou " très importantes " sur les populations non-autochtones environnantes [12] . 44,8 % pensent que le financement d'un futur gouvernement atikamekw ou montagnais devrait être assuré par le biais d'une taxation effectuée par le gouvernement au-

---

[6] Le Groupe Léger & Léger, *Les perceptions de la population de la Côte-Nord, du Lac Saint-Jean et de La Tuque à l'égard des communautés atikamekw et montagnaises*, Québec, 7 juin 1993, 20 p. + tableaux, à la page 4.
[7] *Ibid.*, à la page 5.
[8] *Ibid.*, à la page 8.
[9] *Ibid.*, à la page 11.
[10] *Ibidem*.
[11] *Ibid.*, à la page 12.
[12] *Ibid.*, à la page 13.

tochtone alors que 31,0 % pensent que ce financement devrait s'effectuer par des redevances tirées de l'exploitation des ressources du territoire. 13,0 % des répondants retiennent plutôt l'option du système de péréquation [13].

Les informations recueillies par ce sondage permettent de distinguer les réponses données par les autochtones de celles données par les non-autochtones. En général, les différences ne sont guère significatives. Il existe quelques exceptions toutefois. Notamment, à la question de savoir si, dans le cadre des négociations, les droits des Atikamekw et des Montagnais devraient être traduites par des territoires, une autonomie gouvernementale ou des compensations financières, les autochtones ont répondu à 42,7 % par des territoires, à 38,5 % par une autonomie gouvernementale et à 8, 3 % par des compensations financières, alors que les non-autochtones ont privilégié à 30,6 % les territoires, à 42,2 % l'autonomie gouvernementale et à 11,1 % les compensations financières [14]. Une autre différence significative ressort des réponses données à la question de savoir ce qui justifierait l'extinction des droits des Atikamekw et des Montagnais sur le territoire revendiqué. 11,8 % des personnes autochtones interrogées répondent les compensations financières, 27,7 % d'autres territoires, 15,9 % l'autonomie gouvernementale et, enfin, 43 % des personnes autochtones interrogées répondent que rien ne justifie une telle extinction. Alors que 12,2 % des personnes non-autochtones interrogées répondent les compensations financières, 20,3 % d'autres territoires, 51,2 % des non-autochtones l'autonomie gouvernementale et, enfin, seulement 4,6 % des personnes non-autochtones interrogées répondent que rien ne justifie une telle extinction [15].

Effectué en respectant une méthodologie scientifique, ce sondage nous permet d'établir sur des bases solides un certain nombre de constatations des plus intéressantes. D'abord, ce sondage indique clairement que les Québécois perçoivent les Montagnais comme leur étant plus proches que toutes les autres nations

---

13 *Ibid.*, à la page 15.

14 Le Groupe Léger & Léger, *Représentation graphique des questions communes des enquêtes auprès des communautés atikamekw et montagnaises et des communautés non-autochtones*, Québec, 7 juin 1993, non-paginé.

15 *Ibidem.*

autochtones. Ensuite, il nous révèle que les personnes interrogées sont plutôt favorables aux revendications des Atikamekw et des Montagnais, qu'elles estiment pouvoir profiter d'un éventuel règlement et qu'elles veulent voir inscrits dans ce règlement des droits territoriaux, d'autres relatifs à l'autonomie gouvernementale ainsi qu'au développement social et économique des Atikamekw et des Montagnais. Enfin, ce sondage permet de percevoir très clairement que les autochtones sont largement opposés à toute forme d'extinction de leurs droits.

Nous tirons de ces constatations un espoir très assuré de pouvoir instaurer un véritable partenariat avec les citoyens québécois, si, bien sûr, nous réussissons à compléter la négociation que nous avons entreprise il y a déjà plusieurs années et qui, malheureusement, ne présente pas encore de résultats satisfaisants. Dans la seconde partie de notre mémoire, nous chercherons à identifier les raisons qui expliquent ce demi-échec.

II. UN BILAN DE LA NEGOCIATION DE NOS REVENDICATIONS

Il faut sans doute encore le dire et le répéter, pour nous, la négociation que nous poursuivons depuis déjà des années avec les gouvernements, vise à satisfaire non seulement nos communautés, mais également les personnes qui forment ces communautés. Il est évident, pour nous, qu'il s'agit là d'une vérité fort simple, dans la mesure où nous nous connaissons entre nous et qu'il est impensable chez nous de penser à des représentants politiques qui ne soient directement reliés, et souvent par des liens de parenté, avec la très grande majorité des personnes qu'ils représentent. En fait, nos politiciens sont surtout de véritables porte-parole des personnes formant chacune de nos communautés.

Isolément ou regroupées, il est, dans tous les cas, sûr et certain qu'afin de maintenir leur culture, afin de s'épanouir dans un contexte moderne et de faire cesser la dépendance qui a, depuis trop longtemps, caractérisé nos relations avec les gouvernements, nos communautés et les personnes qui les composent ont revendiqué, revendiquent et, au besoin, revendiqueront encore à l'avenir, de pouvoir pleinement exercer leur droit à l'autonomie gouvernementale.

Au Conseil des Atikamekw et des Montagnais, nous considérons qu'il existe au moins trois façons d'aborder cette notion d'autonomie gouvernementale. La première consiste à se référer aux concepts du droit public international; la seconde à se référer aux concepts du droit public canadien et la troisième à nos propres concepts, ceux qui nous ont été transmis par nos ancêtres et qui continuent toujours à nous guider dans l'exercice quotidien de nos droits et responsabilités à l'égard de nos populations et de nos territoires ancestraux.

Si l'on se réfère à la notion d'autonomie gouvernementale, telle que la conçoit, de façon générale, le droit public international, il s'agit alors de la capacité pour un peuple de déterminer librement son avenir économique, politique, social et

culturel et de disposer de ses richesses naturelles [16] . Dans la mesure, bien sûr, où les instruments internationaux qui traitent de cette notion, s'appliquent bien à notre propre situation, il est évident qu'à titre de peuples distincts, les Atikamekw et les Montagnais jouissent, chacun, d'un tel droit à l'autonomie. Comme vous le savez, le Groupe de travail sur les peuples autochtones de l'Organisation des Nations Unies travaille, depuis quelques années, à l'élaboration d'un Projet de Déclaration des droits des peuples autochtones. Le Conseil des Atikamekw et des Montagnais a, pour sa part, été représenté aux trois dernières sessions de ce Groupe de travail présidé par Mme Erika Daes. Dans ce Projet de Déclaration des droits des peuples autochtones, l'on cherche à faire reconnaître, de façon explicite, par la communauté internationale, le droit à la libre disposition des peuples autochtones.

Quant à la seconde façon d'aborder la notion d'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, celle qui consiste à se référer aux concepts du droit public canadien, on peut affirmer que les lois, tant fédérales que provinciales, au Canada, n'ont jamais eu pour intention ni pour effet d'éteindre ou d'abroger précisément ce droit à l'autonomie gouvernementale qui, de tout temps, a été exercé

---

16 Lire, entre autres, à cet égard : Gudmundur Alfredson, << The right to self-determination and indigenous peoples >>, in C. Tomuschat (éd.), *Modern Law of Self-Determination*; S.J. Anaya, << Indigenous Rights Norms in Contemporary International Law >>, (1991) vol. 8, No. 2 *Arizona Journal of International and Comparative Law* 6-15; Russell Barsh, << Indigenous Peoples : an emerging object of international law >>, (1986) 8 *American Journal of international law* 369; Alain Bissonnette, << Le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones : un phénix qui renaîtra de ses cendres >>, (1993) 24 *Revue générale de droit* 5-25; Ian Brownlie, *Treaties and Indigenous Peoples : The Robb Lectures 1991*, Oxford, Clarendon Press, 1992; Ian Brownlie, << The rights of peoples in modern international law >>, in J. Crawford (éd.), *The Rights of Peoples*, Oxford, Clarendon Press, 1988, 1-16; Erica Irène Daes, Chairperson of the Working Group on Indigenous Populations, *Explanatory note concerning the draft declaration on the rights of indigenous peoples*, Doc. des Nations Unies, E/CN.4/Sub. 2/1993/26/Add. 1, 19 juillet 1993, 8 pages; Erica Irène Daes, << Some considerations on the right of indigenous peoples to self-determination >>, in (1993) vo. 3, No. 1 *Transnational Law and Contemporary Problems* 35-45; Erica Irène Daes, << Native peoples' rights >>, (1986) vol. 27, No. 1 *Les Cahiers de droit*, 123-133; Richard Falk, << The rights of peoples (in particular indigenous peoples >>, in J. Crawford (éd.), *The Rights of Peoples*, Oxford, Clarendon Press, 1988 , 17-37; H. Hannum, *Autonomy, Sovereignty and Self-determination*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1989;

par ces peuples non seulement à l'égard de leurs propres populations mais également à l'égard de leurs territoires ancestraux [17] .

Enfin, quant à la troisième façon d'aborder cette même notion, si elle est bien connue des autochtones eux-mêmes, elle demeure inconnue chez la grande majorité des citoyens canadiens. Cette façon d'aborder cette notion consiste à étudier les conceptions propres aux peuples autochtones eux-mêmes en cette matière. Ainsi, par exemple, chez les Atikamekw et les Montagnais, on réfère à un ordre précis d'organisation du monde, où les Atikamekw et les Montagnais ont une place particulière dans l'univers, où ils doivent veiller à la préservation et à la protection de toutes les formes de vie au sein des territoires que leurs ancêtres ont nommés et fréquentés depuis des siècles. Dans cette tradition culturelle particulière, le territoire n'est la propriété de personne, mais les Atikamekw et les Montagnais s'y sentent responsables de sa protection et de sa gestion et ils y exercent également des devoirs d'hospitalité à l'égard de ceux qui y viennent à la recherche de leur propre subsistance [18] .

Pour nous, quelle que soit la façon de l'aborder, l'autonomie gouvernementale ou le droit à la libre disposition de nos peuples demeure le même droit inhérent et inaliénable que nous avons de continuer à maintenir notre lien à nos territoires ancestraux et de préserver, sinon d'améliorer, notre culture particulière qui nous définit comme Atikamekw ou Montagnais, parlant une langue qui nous est propre et nous référant à une histoire et à des conceptions originales que nos ancêtres nous ont transmises et qui sont toujours vivantes parce que nous choisissons d'en vivre quotidiennement.

---

[17] Lire, entre autres, à cet égard : René Dussault, << Alice au pays du réel : Le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale a de solides fondements historiques et juridiques au Canada, *Le Devoir*, le vendredi 10 septembre 1993, p. A-9; Commission royale sur les peuples autochtones, *Partenaires au sein de la Confédération : Les peuples autochtones, l'autonomie et la Constitution*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1993, 68 p.; Brian Slattery, << First Nations and the Constitution : A Question of Trust >>, (1992) 71 *Revue du Barreau canadien* 261-293.

[18] Lire, à cet égard, les analyses approfondies et éclairantes des anthropologues José Mailhot et Sylvie Vincent, << Le droit foncier montagnais >>, (1982) *Interculture* 15(2-3) 65-74 et *Le discours montagnais sur le territoire*, Québec, rapport soumis au Conseil des Atikamekw et des Montagnais, 1980, 213 p.

L'exercice de ce droit ne nous semble aucunement incompatible avec les valeurs fondamentales de la démocratie. Il nous semble, en effet, possible d'exercer ce droit inhérent tout en respectant la présence au sein de nos territoires ancestraux de nombreux citoyens qui n'appartiennent pas à notre culture. Pour nous, l'enjeu n'est pas de pratiquer des injustices envers des personnes qui, à titre personnel, n'ont guère contribué aux tentatives de spoliation de nos terres et de négation de notre droit à l'autonomie. Cet enjeu réside plutôt dans la reconnaissance par l'Etat canadien de la persistance de notre droit inhérent à l'autonomie. Cette reconnaissance une fois acquise, il reste ensuite à en préciser les modalités d'exercice.

En précisant ces modalités d'exercice, nous n'avons aucune objection à réaffirmer notre tradition séculaire de respect des diverses personnes qui ont choisi, dans notre histoire, de collaborer avec nous. La gestion traditionnelle du territoire chez les Atikamekw et les Montagnais a toujours été liée à un devoir d'hospitalité envers ceux qui venaient y chercher leur propre subsistance et nous comptons perpétuer cette tradition. Ceci dit, il est clair, cependant, que cette même gestion du territoire exige la reconnaissance par l'Etat de notre capacité de décider des projets de développement qui pourront y prendre place. Autrement dit, la revendication de notre autonomie gouvernementale vise simplement à nous permettre de pleinement assumer notre responsabilité envers nos territoires ancestraux et les personnes qui y vivent. Cette responsabilité a toujours été respectueuse des personnes et même des différentes formes de vie, mais elle oblige, par ailleurs, les gouvernements à renoncer à leur volonté de régir, à leur guise, des territoires qui ne leur ont jamais été cédés.

Pour nous du Conseil des Atikamekw et des Montagnais, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones comprend tous les secteurs d'activités qui peuvent être régis par un gouvernement. A ce niveau, qui en est un de principe, aucune exception ne devrait limiter le droit en question. Par ailleurs, lorsque vient le temps de préciser les modalités d'exercice de ce droit par chaque peuple concerné, il appartient alors à ce dernier de permettre à cha-

cune de ses communautés de faire les choix qu'elle croit conforme à ses capacités et à sa volonté du moment.

Voilà donc précisées les conceptions fondamentales sur lesquelles nous reposons l'ensemble de notre revendication territoriale globale. La négociation qui se poursuit à cet égard n'a cependant pas produit les résultats escomptés. En effet, bien qu'elle ait débuté en 1979, elle n'a pas encore donné lieu à la conclusion d'une simple entente de principe. L'historique de cette négociation a été établi récemment par deux personnes qui ont été activement engagées dans celle-ci à certains moments de sa longue durée [19] .

À la lumière de cet historique, et en comparant nos revendications aux dernières propositions qui ont été présentées par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada [20] , nous tirons la conclusion suivante : la négociation est, malheureusement, un processus trop lent, coûteux, inéquitable et frustrant qu'il faut modifier le plus rapidement possible.

Un processus trop lent

Il suffit de rappeler que notre négociation a débuté en 1979 pour constater que ce processus est trop lent. Quatorze années ont passé, sans qu'une entente de principe ne soit encore conclue. Il est difficile de faire comprendre à nos populations que les gouvernements sont vraiment désireux de conclure avec nous une entente qui puisse être considérée comme un nouveau contrat social. Elles ont plutôt l'impression que les gouvernements n'entendent absolument pas régler quoi que ce soit et qu'ils font tout simplement semblant de dialoguer avec nous, alors qu'en fait les véritables décisions sont prises ailleurs.

---

19 Renée Dupuis, " Historique de la négociation sur les revendications territoriales du Conseil des Atikamekw et des Montagnais ", (1993) XXIII-1 *Recherches amérindiennes au Québec* 35 et Bernard Cleary, " Le long et difficile portage d'une négociation ", (1993) XXIII-1 *Recherches amérindiennes au Québec* 49.

20 Conseil des Atikamekw et des Montagnais, Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, *Synthèse sur l'état des négociations entre le Conseil des Atikamekw et des Montagnais, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec*, Québec, 30 juin 1993, 21 p. + annexes.

Un processus coûteux

Pendant que le temps passe et que la négociation piétine, les prêts consentis par le gouvernement fédéral pour que nous puissions négocier, eux, augmentent. À la limite, nous aurons tellement emprunter afin de négocier pendant si longtemps qu'il n'y aura plus rien à obtenir de quelque règlement que ce soit !

Un processus inéquitable

Plus grave encore, l'inéquité profonde qui traverse l'ensemble du processus de négociation. Car, même en empruntant des sommes importantes, jamais ne pourrons-nous compter sur autant de ressources que les gouvernements. Trop souvent, nous ne sommes que très partiellement informés d'un élément de négociation par rapport aux inépuisables sources de renseignement dont disposent les gouvernements.

En outre, les gouvernements sont en principe des parties à la négociation, mais, en même temps, ce sont eux qui décident du montant exact qui nous est accordé, à titre de prêt, pour que nous puissions poursuivre la négociation; ce sont eux qui décident du bien-fondé de nos revendications ou encore de la légitimité des arguments que nous présentons à la table de négociation; ce sont eux qui fixent nombre d'interdictions ou de limitations à la portée éventuelle du règlement que nous cherchons à obtenir; ce sont eux qui dictent le langage utilisé dans les documents qu'ils veulent pourtant voir présentés comme appartenant à toutes les parties; etc., etc.

Pendant que nous nous " chicanons " à la table de négociation, et que nous ne réussissons pas à modifier ces pratiques que nous dénonçons depuis belle lurette, les projets de développement se poursuivent, sans notre permission, dans nos territoires ancestraux. On nous répondra que nous avons nous-mêmes accepté dans l'entente-cadre que, pendant la négociation, les lois d'application générale s'appliquent. Mais, à vrai dire, nous avons accepté cela, à une certaine époque, pensant que la négociation avancerait vraiment et apporterait de véri-

tables résultats. Mais, pendant que la négociation s'étire en longueur, le territoire, lui, est envahi.

Un processus frustrant

L'ensemble des facteurs étudiés jusqu'à présent entraîne inévitablement beaucoup de frustrations pour nous. C'est bien facile à comprendre. Ce qui l'est moins, c'est notre obstination à continuer à négocier. Mais, à vrai dire, nous n'avons guère le choix. Le statu quo est encore plus inadmissible. Et, même avec d'éventuelles décisions judiciaires qui confirmeraient l'existence de nos droits ancestraux, nous devrions encore nous asseoir à une table de négociation afin d'en préciser les modalités d'exercice dans les différents domaines d'activités. Bref, nous voulons négocier, mais les résultats de la négociation nous font gravement douter des intentions des autres parties.

Plus le temps passe, plus nos dettes augmentent, plus nos territoires se détériorent, plus sommes-nous frustrés et déçus par le processus de la négociation. Nos populations en viennent à douter profondément de la volonté des gouvernements de vraiment permettre l'élaboration commune d'une véritable entente entre partenaires.

Un processus qu'il faut modifier

Ceci dit, nous continuons à vouloir réaliser concrètement ce que nous appelons les *cinq lois de l'autonomie* :

1. l'autosuffisance (territoires et ressources);
2. l'autodétermination (contrôle politique et institutionnel);
3. l'autodéveloppement (comme communauté, comme personne)
4. l'autodirection (par rapport aux autres gouvernements et par rapport aux autres groupes autochtones);
5. l'autonomie individuelle (l'ensemble des facteurs précédents doit servir prioritairement les individus et leur épanouissement personnel au sein de leur communauté respective).

Les dernières propositions qui ont été présentées par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada [21] nous laissent perplexes. Au sein des diverses communautés atikamekw et montagnaises, les premières réactions à ce sujet sont plutôt négatives. En fait, la plupart des personnes ne se retrouvent pas suffisamment dans le contenu et le vocabulaire de ce document. Il convient de souligner qu'il est rédigé trop souvent dans un langage juridique qui semble figer la négociation, alors qu'à nos yeux elle ne fait que débuter.

À cet égard, il nous faut souligner avec regret combien les représentants gouvernementaux insistent constamment pour voir utilisé leur langage technique, qui conforte leurs positions, alors qu'ils s'offusquent lorsque nous voulons, quant à nous, faire référence à nos conceptions ou à notre vocabulaire. Ce n'est pas là qu'un problème de compréhension mutuelle. C'est également un véritable enjeu de la négociation. En effet, nous voulons voir reconnu notre façon de concevoir notre rapport au territoire, aux personnes qui y résident et aux activités qui s'y déroulent.

Quoi qu'il en soit, nous sommes en train de traduire ce bilan synthèse et, lors d'une prochaine tournée d'information, nous ferons part à nos populations de son contenu et de ses orientations générales. Ce processus d'information est absolument essentiel et il sera, à vrai dire, déterminant quant à la suite à donner à notre négociation.

Au Conseil des Atikamekw et des Montagnais, nous croyons qu'il est utile et nécessaire de poursuivre cette négociation qui perdure depuis déjà trop longtemps. Nous expliquerons à nos populations notre analyse de la situation et notre espoir de voir inscrites dans cette entente les cinq lois principales de l'autonomie. Mais la suite de la négociation ne pourra être fructueuse, sans que le processus lui-même ne soit modifié. Nous avons formulé en dix propositions les modifications que nous voulons voir apportées au processus de la négociation :

---

[21] *Ibidem.*

Proposition 1

La négociation de notre revendication territoriale globale doit se poursuivre en se fondant sur la reconnaissance de nos droits ancestraux, de notre droit à l'autonomie gouvernementale et sur les connaissances privilégiées détenues par nos aînés notamment en matière de protection du territoire, de culture et de valeurs atikamekw et montagnaises.

Proposition 2

Pendant la poursuite de la négociation de notre revendication territoriale globale, les gouvernements ne doivent plus aliéner de quelque manière que ce soit les droits compris dans les terres visées par notre revendication, sauf dans la mesure où une entente particulière est convenue à ce sujet.

Proposition 3

La négociation de notre revendication territoriale globale ne doit comprendre aucune interdiction de la part des gouvernements d'inclure dans le règlement final des dispositions relatives à notre droit à l'autonomie gouvernementale.

Proposition 4

La négociation de notre revendication territoriale globale doit être menée dans le respect des obligations de fiduciaire de la Couronne envers nos peuples.

Proposition 5

Le besoin d'obtenir une "certitude" dans le cadre du règlement de notre revendication territoriale globale ne doit pas être interprété comme exigeant l'extinction de nos droits ancestraux.

Proposition 6

Le règlement de notre revendication territoriale globale ne doit pas être seulement d'ordre financier ou monétaire. En fait, ce règlement doit tenir compte des pertes d'ordre économique, social et culturel ainsi que d'ordre spirituel, subies par les Atikamekw et les Montagnais. Un engagement doit être pris à l'effet que des terres, des ressources naturelles ou tout autre remède jugé capable de répondre adéquatement aux aspirations des Atikamekw et des Montagnais (y compris leurs préoccupations environnementales), seront disponibles afin de trouver des solutions satisfaisantes à nos revendications.

Proposition 7

Dans le texte même de l'éventuel règlement de notre revendication territoriale globale, les Atikamekw et les Montagnais ne doivent pas être obligés de renoncer à certaines règles de droit ni à des principes d'interprétation qui sont favorables aux peuples autochtones en vertu des décisions rendues à cet égard par les tribunaux.

Proposition 8

Le Conseil des Atikamekw et des Montagnais et les communautés concernées doivent être pleinement indemnisés pour tous les frais nécessités par l'élaboration, la négociation et la résolution de leur revendication territoriale globale. Des ressources suffisantes doivent notamment nous être octroyées afin que nous puissions poursuivre le processus de consultation auprès de nos populations, afin que nous puissions faire participer certaines de nos membres, particulièrement des aînés, des femmes et des jeunes, au processus même de la négociation et afin que nous puissions procéder à toutes les analyses requises avant de formuler nos propositions à la table centrale de négociation.

Proposition 9

La négociation de notre revendication territoriale globale doit permettre de recourir aux services d'une personne indépendante, lorsqu'une situation de mésentente perdure à la table de négociation. Cette personne doit avoir une bonne connaissance du caractère particulier et de l'histoire des revendications autochtones au Canada, du caractère spécial des droits inhérents, ancestraux et issus de traités, ainsi que de la culture et de la spiritualité des peuples autochtones. Afin de remplir efficacement son mandat, elle doit avoir, de façon générale, les pouvoirs nécessaires pour s'assurer du règlement rapide des mésententes qui lui seront soumises et, de façon particulière: a) celui d'émettre des directives aux parties afin qu'elles complètent les tâches qui leur incombent, qu'elles reconsidèrent leurs positions respectives, qu'elles fournissent toutes les informations pertinentes dont elles disposent ou qu'elles répondent clairement aux problèmes soulevés, et celui de proposer, sinon, un processus par étapes soigneusement géré de manière à assurer un maximum de coopération entre les parties; b) celui de renvoyer certaines questions devant un arbitre dont la sentence ne serait que de l'ordre de la recommandation; c) celui de

déterminer s'il existe des manquements à l'obligation de fiduciaire de la Couronne envers nos peuples; d) celui d'obtenir des opinions et des avis juridiques indépendants afin d'aider à la résolution des problèmes et des questions de fait soulevés lors de la négociation; et e) celui de référer certaines questions devant une cour ou un tribunal au moyen d'un exposé motivé des questions en litige, la décision de cette cour ou de ce tribunal devant être définitive et liant les parties.

Proposition 10

Pendant la poursuite de la négociation de notre revendication territoriale globale, nous devrions avoir la possibilité de nous présenter devant les tribunaux afin de présenter soit des actions, soit des requêtes en jugement déclaratoire, nous permettant, au besoin, de débloquer le processus de négociation. Pour ce faire, nous devrions pouvoir compter sur un financement adéquat.

*

* *

ANNEXE 1

Plusieurs consultations publiques, colloques ou Etats généraux ont eu lieu, depuis quelques années, tant chez les Atikamekw que chez les Montagnais [1], mais nous référerons ici à ceux qui ont été tenus en 1993 [2].

Le colloque tenu par les Atikamekw en mai dernier faisait suite à une tournée du Groupe sur les orientations en autonomie gouvernementale. Il avait pour but de valider les principes que les Atikamekw entendent soumettre à la table de négociation de la revendication territoriale globale des Atikamekw et des Montagnais. Les résultats de ce colloque ont été de réaffirmer les principes découlant des Etats généraux de 1989 et d'en adopter quelques autres qui complètent les premiers [3].

Ces principes peuvent être résumés de la façon suivante.

D'abord, les Atikamekw entendent élaborer leur propre constitution qui sera fondée sur leurs valeurs et leurs traditions. Cette constitution réaffirmera leur droit inhérent à se gouverner eux-mêmes et elle reconnaîtra la possibilité pour eux d'établir des gouvernements au niveau national et local, chaque niveau de gouvernement demeurant

---

[1] Lire, entre autres, à cet égard : Renée Dupuis, " Historique de la négociation sur les revendications territoriales du Conseil des Atikamekw et des Montagnais ", (1993) XXIII-1 *Recherches amérindiennes au Québec* 35, notamment à la page 47 et Bernard Cleary, " Le long et difficile portage d'une négociation ", (1993) XXIII-1 *Recherches amérindiennes au Québec* 49, particulièrement aux pages 53 et 54.

[2] Nous faisons ainsi référence au colloque de la Nation Atikamekw tenu les 6, 7 et 8 mai derniers, et à la vaste consultation publique effectuée, en 1993, par les Montagnais au sujet de l'autonomie gouvernementale.

[3] Les informations utilisées ici ont été puisées dans les deux documents intitulés : *Colloque de la Nation Atikamekw, Trois-Rivières, les 6-7-8 mai 1993, suivi des Etats généraux de 1989 et établissement des principes pour la négociation de la revendication globale* et *Dépôt à la table centrale et aux tables techniques par la Nation Atikamekw : Principes de base pour la négociation de l'autonomie gouvernementale*, mai 1993.

autonome dans sa sphère de juridiction. Si, de façon globale, ils veulent obtenir des assurances et des moyens leur permettant de protéger et de développer leur culture, leurs valeurs et leurs traditions, ils sont également favorables aux notions de coexistence et de partenariat, notamment dans le domaine de la gestion et du développement de leur territoire. Les Atikamekw désirent, en outre, que les droits des tiers soient respectés au sein de leur territoire.

Ce territoire, les Atikamekw affirment qu'il est constitué des aspects fonciers, tréfonciers, des plans d'eau, de leurs lits et de l'espace aérien et qu'il s'étend sur toute la superficie de leur territoire ancestral. Ils précisent, en outre, que les ressources du territoire atikamekw comprennent l'eau, la flore, la faune, les ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables ainsi que le patrimoine et l'environnement. Les Atikamekw veulent que les moyens mis en place pour gérer leur territoire ancestral permettent leur évolution et leur développement en conformité avec les principes de gestion intégrée des ressources naturelles et de développement durable du territoire. Ils considèrent que la négociation actuellement en cours avec les gouvernements fédéral et provincial doit respecter et protéger l'intégrité du territoire atikamekw.

Quant à leur gouvernement, les Atikamekw ont d'abord affirmé qu'il serait essentiellement un gouvernement atikamekw, mais ils sont aujourd'hui prêts à considérer la possibilité de créer un gouvernement non-ethnique ou multi-ethnique. Dans un cas comme dans l'autre, ce gouvernement se fondera sur les principes de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement et il agira en tenant compte des droits et libertés de la personne. Sa juridiction s'étendra, de façon générale, sur l'ensemble du territoire atikamekw, des personnes qui y résident et des activités qui y sont réalisées et, de façon particulière, sur des personnes atikamekw résidant à l'extérieur du territoire atikamekw. Ce gouvernement atikamekw sera responsable de la gestion du territoire atikamekw et des ressources qu'il recèle. Sa compétence sera d'ordre législatif, exécutif et judiciaire et il sera régi par les

coutumes, les traditions et les valeurs des Atikamekw. Les lois adoptées par le gouvernement atikamekw devront avoir préséance sur tout autre loi incompatible adoptée par tout gouvernement ou administration. Les tribunaux créés par le gouvernement atikamekw pourront sanctionner et interpréter la constitution, les coutumes et les lois atikamekw. Les divers programmes qui seront mis en oeuvre au sein du territoire atikamekw le seront sous la responsabilité du gouvernement atikamekw. Leur gestion pourra être partagée entre les instances régionales et locales de ce gouvernement. Dans la mesure où d'autres gouvernements interviendront au sein du territoire ancestral atikamekw, les Atikamekw veulent s'assurer qu'ils agiront de manière à assurer la protection des valeurs et des traditions atikamekw. Les Atikamekw veulent, en outre, être assurés d'une représentation au sein des organismes internationaux exercant des compétences en matière autochtone.

Les Atikamekw entendent, évidemment, s'assurer que leur gouvernement puisse disposer des moyens nécessaires pour assurer sa mise en oeuvre graduelle et son plein fonctionnement. Cette mise en oeuvre et ce fonctionnement se feront selon les possibilités et les besoins de la Nation Atikamekw. À cet égard, les gouvernements fédéral et provincial devront fournir une contribution financière par l'intermédiaire d'accords respectant l'indépendance du gouvernement atikamekw. Cette indépendance sera également recherchée par d'autres sources de financement, soit privées, soit publiques. Les accords de financement du gouvernement atikamekw ne devront pas minimiser les mesures d'indemnisation prévues à l'entente finale, ni restreindre les programmes administratifs auxquels participent actuellement les Atikamekw.

Quant à la façon dont la négociation est actuellement poursuivie, les Atikamekw ont exprimé le besoin d'établir au niveau de chaque communauté atikamekw un comité local ayant le mandat de valider et de déterminer les options de négociation permettant ainsi au négociateur atikamekw de jouer pleinement son rôle de porte-parole

des Atikamekw à la table de négociation. Ils ont également indiqué leur volonté d'appuyer le vice-président atikamekw au sein du CAM de façon à ce qu'il puisse coordonner les activités de négociation à la table centrale de négociation et aux tables techniques. Enfin, ils ont exprimé la nécessité de demeurer unis, de nommer un négociateur atikamekw, de préparer un document identifiant, dans le cadre de la négociation, les options, les stratégies et les décisions spécifiques aux Atikamekw, d'organiser une concertation entre les tables de négociation et de clarifier le rôle des agents de liaison par rapport à la négociation.

Chez les Montagnais, l'hiver dernier, une vaste consultation publique sur l'autonomie gouvernementale s'est tenue à Schefferville, Uashat mak Mani Utenam et Betsiamites. Dans son rapport synthèse, le Conseil tribal Mamuitun a voulu refléter l'ensemble des positions, préoccupations et volontés exprimées par les intervenants individuels ou collectifs provenant des communautés de Betsiamites, Uashat mak Mani Utenam et Schefferville [4]. Le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean et le Conseil des Montagnais des Escoumins ont également participé à cette consultation portant sur la vision que leur communauté respective a de la notion de l'autonomie gouvernementale. À peu de choses près, cette vision est semblable à celle exprimée par les intervenants qui ont participé aux audiences tenues à Betsiamites, Uashat mak Mani Utenam et Schefferville. Dans leur rapport synthèse respectif, ils ont cependant répondu de façon détaillée à une série de questions relatives aux jeunes et aux aînés [5]. Enfin, les communautés montagnaises de la Basse Côte-Nord ont compilé les données relatives à cette même consultation, sans toutefois

---

[4] Les informations utilisées ici ont été puisées dans les nombreux documents produits par les différents intervenants qui ont participé au processus et, de façon particulière, dans le rapport synthèse produit par le Conseil tribal Mamuitun, *Audiences publiques sur l'autonomie gouvernementale tenues à Schefferville, Uashat Mak Mani Utenam et Betsiamites, 17 au 29 janvier 1993*, février 1993, 29 p.

[5] Conseil des Montagnais du Lac St-Jean, *Questionnaire sur l'autonomie gouvernementale: rapport synthèse*, Mashteuiatsh, février 1993, 27 p. et Conseil des Montagnais des Escoumins, *Questionnaire sur l'autonomie gouvernementale: rapport synthèse*, février 1993, 20 p.

rédiger de rapport synthèse [6] . Voici les constats qui nous semblent pouvoir être dégagés suite à la lecture de l'ensemble de ces rapports.

Au sujet de l'autonomie gouvernementale, les Montagnais ont associé à cette notion la volonté de créer à court terme une structure gouvernementale jouissant de pouvoirs réels correspondant à plus qu'une simple délégation administrative.

Quant au partage des pouvoirs, les Montagnais ont privilégié le gouvernement local. Selon eux, ce dernier devrait pouvoir préserver les pouvoirs qu'il exerce déjà et élaborer ses propres politiques dans tous les domaines qui l'intéressent pour ensuite assumer pleinement les nouveaux pouvoirs ainsi acquis. Ils ont toutefois souligné que le territoire est lié à l'ensemble de la nation montagnaise et, en conséquence, qu'un gouvernement montagnais national devrait exercer des pouvoirs en matière de gestion de ce territoire (allocation des terres; plan d'aménagement; transferts et concessions; permis; plan de développement des ressources et règles d'exploitation; protection de l'environnement). Ils ont également accepté le principe d'un regroupement régional afin d'élaborer des politiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la justice et du développement économique. S'ils ont, par ailleurs, indiqué la nécessité d'évaluer les conséquences de l'exercice de l'autonomie gouvernementale dans chacun des domaines envisagés, ils ont également clairement affirmé que cette autonomie doit éventuellement pouvoir couvrir tant le domaine législatif, exécutif que judiciaire. À l'égard des gouvernements fédéral et provincial, les Montagnais ont souligné l'importance d'assurer des relations fondées sur le respect des juridictions de chacun des gouvernements concernés.

Quant au type d'autorité devant être exercé, il appartiendrait à la communauté elle-même de l'identifier notamment grâce à

---

[6] Yvette Mollen, coordonnatrice du projet Autonomie gouvernementale, Mamit Innuat, *Compilation des données par communauté*, mars 1993.

l'élaboration d'une constitution définissant et protégeant les droits et libertés des individus concernés par l'exercice des pouvoirs de ce gouvernement local. Les Montagnais ont souligné que le processus d'affirmation, de définition et de mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale exige d'informer la population concernée et de lui permettre de participer aux décisions qui seront prises à ce sujet.

Quant à la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale, elle devrait se faire de façon graduelle et comporter une période transitoire avant que l'autonomie ne soit assumée totalement. Les Montagnais ont souligné que plusieurs conditions doivent être remplies afin d'assurer une véritable autonomie. Il faut d'abord disposer de ressources humaines compétentes et pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes. Ils ont fait référence à diverses formules de financement possibles : compensation pour les dommages causés au territoire; rattrapage économique et social; péréquation; ententes de contribution; redevances liées à l'exploitation des ressources comprises dans le territoire ancestral.

Parallèlement au processus qui conduit à l'autonomie gouvernementale, les Montagnais ont, en outre, souligné la nécessité de maintenir et de développer les programmes visant à améliorer leurs conditions socio-économiques ainsi que de préparer les jeunes à assumer de nouvelles responsabilités.

L'éducation constitue, notamment pour les aînés, le moyen privilégié pour transmettre aux jeunes et aux générations futures les valeurs fondamentales des Montagnais. Les divers intervenants ont affirmé que l'éducation doit permettre le rapprochement entre les générations et favoriser un dialogue visant à incarner les valeurs traditionnelles dans les réalités actuelles. Les aînés ont particulièrement exprimé leur désir de participer à la vie scolaire notamment dans le domaine culturel et linguistique. Selon plusieurs intervenants, l'éducation doit permettre aux jeunes Montagnais de s'engager activement dans le projet de société de leur peuple en se préparant adéquatement à le

mettre en oeuvre grâce à une formation de qualité. Ainsi, l'école doit viser à les rendre compétents sur le marché du travail et à leur fournir toutes les connaissances fondamentales de leur culture propre. Afin d'atteindre cet objectif, les intervenants ont indiqué la nécessité d'offrir aux étudiants tout le support professionnel nécessaire, que ce soit en orientation, en pédagogie ou en psychologie, ainsi que l'intérêt de regrouper l'expertise et les ressources au niveau régional ou national. Ils ont également juger intéressant pour les jeunes de leur permettre de participer à des activités se déroulant sur le territoire et les sensibilisant à la fois à la protection de l'environnement et au développement des activités traditionnelles montagnaises. On estime que celles-ci peuvent encore être pratiquées par un certain nombre de jeunes, même s'il devient de plus en plus difficile de gagner sa vie en ne pratiquant exclusivement que ces activités.

Les Montagnais demeurent, par ailleurs, conscients des difficultés particulières vécues par certains de leurs jeunes. Problèmes familiaux, violence, drogue et alcool entraînant trop souvent le phénomène du décrochage scolaire et, parfois, le suicide. On identifie également des problèmes de santé liés à la sexualité. On indique qu'il existe beaucoup d'information disponible au sein des communautés pouvant intéresser les jeunes, mais que ceux-ci ne font pas toujours l'effort de se l'approprier. Afin d'améliorer la situation, on suggère de mettre à leur disposition des personnes ressources capables d'être à leur écoute et de les encourager à s'engager dans leurs études ou dans d'autres activités communautaires ou récréatives. L'essentiel est de leur donner confiance afin qu'ils développent une estime de soi et qu'ils se sentent utiles. Quant à la place des jeunes femmes montagnaises au sein de leur communauté respective, on affirme qu'elles ne devraient subir aucune discrimination et jouir des mêmes droits et des mêmes privilèges que les hommes. Certains intervenants ont indiqué cependant qu'en réalité il existe un certain nombre de jeunes femmes qui subissent des actes de violence. Afin de bien démontrer aux jeunes que leur participation est jugée essentielle et que leurs projets peuvent être entendus et discutés par les responsables politiques,

certains ont proposé que des comités soient immédiatement créés, si ce n'est déjà fait, ou que des postes leur soient réservés au sein du futur gouvernement autonome montagnais.

Quant aux aînés, ils ont exprimé qu'il est essentiel pour eux de jouer un rôle plus actif au sein de leur communauté respective, de continuer à pratiquer les activités traditionnelles et de transmettre aux jeunes leur langue, leur culture et le savoir-faire nécessaire pour qu'ils puissent pratiquer eux aussi les activités dites traditionnelles. À cet égard, on souligne que la vie dans les réserves ne facilitent pas la mise en oeuvre de leurs compétences. Aussi se sentent-ils rejetés :

> << Avant quant tout le monde vivait dans le bois, les vieux avaient un rôle important et actif dans la vie de la famille et des groupes de chasse. Aujourd'hui notre savoir ne sert pas à grand chose dans les villages, car tout est changé et on a l'impression d'être inutiles. On ne sent plus qu'on fait partie de la famille comme avant et on ne se sent plus en sécurité. On n'a pas tous les moyens qu'il faudrait pour aller pratiquer nos activités traditionnelles en forêt en toute tranquilité. >>[7]

Par ailleurs, ils s'estiment bien informés relativement aux services de santé, de services sociaux et de logement. Ils considèrent que la création d'un conseil des aînés, si ce n'est déjà fait, pourrait améliorer leur situation actuelle, notamment afin d'identifier et de résoudre les problèmes particuliers auxquels ils sont confrontés. Ils estiment également que la création d'un conseil des sages au niveau du gouvernement montagnais pourrait être grandement utile. Certaines femmes âgées, pour leur part, se déclarent écoutées et même sollicitées pour des conseils. Elles n'identifient pas de problèmes particuliers à leur situation de femme; elles considèrent, au contraire, constituer l'élément essentiel à la cellule familiale. D'autres ont, au contraire, le sentiment de ne plus être écoutées et même d'être parfois l'objet d'une forme de dérision de la part des jeunes qui vivent une vie

---

[7] Conseil des Montagnais du Lac St-Jean, *Questionnaire sur l'autonomie gouvernementale: rapport synthèse*, Mashteuiatsh, février 1993, 27 p., à la page 9.

tout à fait contraire à ce qu'elles estiment être les valeurs traditionnelles montagnaises.

Enfin, les Montagnais ont souligné de façon quasi unanime que leur autonomie gouvernementale doit reposer sur le principe de la reconnaissance de leurs droits territoriaux. Ils rejettent catégoriquement l'obtention d'une autonomie qui serait conditionnelle à l'extinction de leurs droits territoriaux. La meilleure façon pour eux d'exercer leurs droits dans le contexte actuel est de contrôler l'utilisation et l'occupation de leur territoire ancestral de façon à favoriser leurs activités traditionnelles, à améliorer leurs conditions économiques et sociales ainsi qu'à maintenir leur héritage culturel. Cet héritage comprend la préoccupation constante de ne pas épuiser inutilement les ressources. Selon ce même héritage, chaque élément vivant est interdépendant des autres et il faut respecter les liens qui les unissent si l'on veut assurer la survie et le développement de chacun. Dans cette conception montagnaise, la propriété du territoire n'existe pas. On se sent plutôt responsable de sa préservation, tout en assurant une libre circulation sur le territoire, une libre utilisation des ressources qui s'y trouvent et une libre occupation des divers lieux du territoire. S'appuyant sur cette conception, les Montagnais souhaitent que leurs droits territoriaux soient définis et protégés par une entente juridique liant les gouvernements. Ils expriment également leur conviction que la négociation doit se faire dans un esprit de partenariat où chaque partie agit en respectant les autres et discute d'égal à égal.

ANNEXE 2

Dans l'ouvrage récemment publié intitulé *Montagnaises de parole*, on peut lire les résultats d'une très importante enquête menée auprès de 350 femmes, de trois générations, résidant dans les neuf communautés montagnaises du Québec [1] . Ces femmes ont répondu aux diverses questions qui leur ont été posées dans les domaines qui les concernent directement.

Au sujet du concubinage ou du mariage, elles déclarent rechercher une plus grande autonomie ainsi qu'un meilleur partage des responsabilités, des marques de confiance mutuelle et d'amour. Lorsque les femmes élèvent seules leurs enfants, elles se sentent souvent isolées, assumant de très lourdes responsabilités. Mais elles déclarent cela préférable à une vie de couple désastreuse. On cherche à venir en aide aux familles monoparentales, constatant les conséquences importantes des désunions sur tout le monde : les hommes, les femmes et les enfants.

Au sujet de la sexualité et de la contraception, ces femmes favorisent un plus grand dialogue au sein des familles et même à la radio communautaire. Elles soulignent l'importance de l'attention donnée aux enfants à cet égard et regrettent la présence de la pornographie au sein des communautés. Cependant, les approches et convictions à ce sujet demeurent diverses : le sujet demeure tabou pour certaines. On considère très délicat d'intervenir dans la vie intime des autres, même dans celle de ses propres enfants. On souligne toutefois la nécessité de prévenir les abus et même les mauvaises surprises, telles que de se retrouver avec un enfant sans avoir pu réaliser ses projets de jeunesse.

Quant à la question du travail des femmes à la maison ou à l'extérieur de celle-ci, encore une fois, diverses approches et convictions sont

---

[1] Rolande Rock et al., *Montagnaises de parole*, Québec, Conseil des Atikamekw et des Montagnais, 1992, 100 p.

exprimées par les femmes interrogées. Chose certaine, dans un cas comme dans l'autre, elles réfèrent à l'aide qui est accordée ou non par le conjoint à la maison. Chez les plus jeunes, plusieurs considèrent essentiel de pouvoir s'épanouir à l'extérieur de la maison. Les personnes comprises entre 30 et 49 ans semblent surtout souhaiter à la fois travailler à l'extérieur mais également consacrer du temps à leurs enfants. Le travail à temps partiel pourrait être une solution. Chez les plus vieilles, certaines regrettent leur vie à la maison, d'autres, au contraire, croient qu'elles ont pu ainsi mieux élever leurs enfants et s'occuper de la vie familiale. Les interrogations demeurent vives à ce sujet : quel mode de vie vaut mieux pour les enfants tout en permettant le bien-être et l'épanouissement personnel ? Actuellement, les familles sont moins nombreuses qu'auparavant, et, en conséquence, il est plus facile pour les femmes de concilier le travail à la maison avec celui à l'extérieur. Ceci dit, il faut rappeler que, bien souvent, les femmes travaillent pour leur survie économique et celle de leur famille et que le choix à cet égard n'en est pas un.

On constate l'implication de plus en plus grande des femmes en politique et, généralement, dans les débats d'ordre politique. Elles assistent aux assemblées générales du CAM, elles ont participé aux États généraux, certaines ont été élues chefs ou conseillères au sein des conseils de bande, au sein de divers autres comités. Ceci dit, il reste encore un problème de confiance, de leur propre part et de la part des hommes : on se moque parfois de celles qui veulent s'engager. Plusieurs déclarent qu'elles devraient persister, notamment, à cause de leur sensibilité aux problèmes sociaux, aux problèmes domestiques, aux problèmes d'éducation et aux problèmes spécifiques aux femmes : elles pourraient ainsi beaucoup mieux aider à la découverte de solutions dans ces domaines.

Que pensent-elles des hommes ? Si elles déclarent avoir besoin d'eux, comme eux ont besoin d'elles, elles soulignent également que, trop souvent, << l'homme veut être le plus important >> [2] . Plusieurs

[2] *Ibid.*, à la p. 41.

femmes demandent un meilleur partage des plaisirs, des tâches, des responsabilités familiales, du dialogue, et des attitudes égalitaires; elles demandent d'être respectées [3] . Sur le marché du travail, les hommes gagnent plus que les femmes et ils ont plus de chance de trouver un emploi. Il y a là une injustice qui doit être corrigée. Ceci dit, certaines constatent au sein de quelques couples un meilleur partage des tâches et une relation égalitaire.

Plusieurs commentaires ont été émis relativement à la loi C-31. Ils demeurent ambigus tout en indiquant que la situation est difficile à vivre [4] . En effet, certaines déclarent que l'amour n'a pas de frontière, d'autres qu'il faut se prémunir contre l'influence des Blancs et des Métis au sein des réserves. Et, entre ces deux positions, l'harmonie semble difficile à trouver. Comment, en effet, s'assurer de la perpétuation de la culture montagnaise dans un contexte multiculturel où, il faut en convenir, la langue et les traditions autochtones risquent de devenir de plus en plus minoritaires ? Le problème est d'autant plus aigu que les débats concernent des membres de sa propre famille et que les ressources disponibles au sein des communautés sont des plus limitées.

Quant à l'adoption, les témoignages sont également divisés : faut-il favoriser l'adoption traditionnelle ou plutôt légaliser le processus de façon à être assuré de ne pas voir l'enfant être repris par la mère naturelle à un moment ou un autre ? L'adoption avait pour mérite de maintenir l'enfant dans son milieu parental et social. L'adoption légale semble quelque peu drastique dans la mesure où, en principe, l'enfant n'est plus censé revoir ses parents naturels. N'y a-t-il pas place pour une solution intermédiaire favorisant l'adoption dans le milieu immédiat de la famille concernée tout en assurant certaines garanties juridiques au couple qui acceptera d'adopter l'enfant ? Outre cet aspect de la question, certaines femmes se déclarent insatisfaites des services offerts par les travailleurs sociaux dans ce domaine : « Je

---

[3] *Ibid.*, à la p. 44.
[4] *Ibid.*, aux pages 46 à 50.

demanderais aux services sociaux de nous faire confiance, de croire en nos capacités de pouvoir élever ces enfants sur la réserve. C'est ce qui nous cause le plus grand tort, on est jugé par notre mode de vie, notre conduite, c'est ce qui fait que nos enfants sont déportés. Je suis sceptique quant à leur avenir, seront-ils parfaits ? Ici, on ne donne pas la chance aux gens de prouver qu'ils sont devenus capables d'éduquer les enfants. » [5]

Les services sociaux et la protection de la jeunesse sont également diversement analysés par les femmes interrogées dans le cadre de l'enquête qui a mené à la publication du document *Montagnaises de parole* [6] . Certaines disent bien comprendre les limites et les lourdes responsabilités des intervenants au service de ces organismes alors que d'autres considèrent qu'ils nuisent à la cohésion communautaire et familiale. Comment à la fois favoriser la responsabilisation des personnes dans leur propre contexte culturel et communautaire tout en assurant un service d'aide efficace en faveur des personnes ou des familles qui en ont besoin ? La prise en charge déjà effectuée de ces services ne semble pas avoir atteint ce résultat pourtant souhaité par tous.

Interrogées sur ce qu'elles pourraient faire, en tant que femmes, en tant que mères, afin de diminuer les problèmes d'alcool et de drogue au sein de leurs communautés, celles qui ont participé à l'enquête ont répondu de façon courageuse et lucide. Bon exemple, communication, activités traditionnelles, activités de loisirs, séances d'information, thérapies, prières, autant de façon de chercher à résoudre un problème souvent identifié comme étant de la responsabilité de toute la communauté. On demeure cependant conscient des limites inhérentes à ces interventions. Comment, en effet, carrément empêcher ceux qui veulent en consommer de se procurer drogue et alcool ? Les actions de ce type demeurent plus difficilement réalisables. On cite toutefois le cas de Pointe-Bleue où il est interdit de

---

[5] *Ibid.*, à la p. 53.
[6] *Ibid.*, aux pages 54 à 57.

vendre de l'alcool au sein de la communauté de sorte que ceux qui veulent boire se déplacent à l'extérieur. Quant aux trafiquants de drogue, la dénonciation de leurs activités semble en contradiction avec les attitudes culturelles des Montagnais pour qui il n'est pas de mise d'intervenir dans la vie d'autrui.

Face à la violence, leur réaction demeure également diversifiée. Ceci dit, tout le monde est d'accord pour affirmer qu'elle est destructrice et qu'elle nuit à tous ceux qui s'y trouvent engagés; aussi bien les agresseurs que les victimes de même que les personnes qui vivent près d'eux. Certaines s'expliquent mal le silence de celles qui subissent la violence et s'inquiètent des conséquences qui peuvent en découler sur les enfants témoins de ces scènes. On établit un lien de cause à effet entre l'incapacité de dialoguer, l'alcool, les drogues et les manifestations de violence. Celles qui en ont été victimes cherchent généralement à fuir toute nouvelle situation de violence tout en approuvant les moyens mis en oeuvre pour combattre la violence et venir en aide aux personnes qui en sont victimes. On évoque également les influences négatives de la vie au sein des réserves sur les enfants en soulignant que, lorsque les familles vivent sur le territoire, les parents réussissent à éduquer leurs enfants sans que de tels problèmes ne surgissent.

Quant à l'avortement, les opinions reflétées par le rapport d'enquête sont encore une fois très partagées. Il semble que l'on soit généralement très réticent à permettre l'avortement. Mais, en cas de problème de santé ou de difficultés causées par la consommation de drogue ou d'alcool, on concède la nécessité de prendre la décision de recourir à l'avortement. Pour plusieurs, la religion interdit de pratiquer un tel acte.

Entre la vie d'autrefois et celle d'aujourd'hui, on considère unanimement que la première était plus exigeante mais beaucoup plus épanouissante. La qualité de la vie, l'environnement, le travail, l'autonomie, la vie familiale associées à la vie menée dans le bois avant

qu'on ne s'établisse dans les réserves constituent comme un rêve impossible à vivre aujourd'hui. La vie en réserve entraîne des problèmes inconnus auparavant et la crainte d'être en train de perdre son identité. Pourtant, certaines indiquent pouvoir se prendre en main, notamment grâce à l'éducation : << Je remarque qu'aujourd'hui les jeunes se prennent en main, je parle au niveau de l'éducation : on en voit de plus en plus au cégep et c'est bien pour notre avenir, pour ne pas se faire exploiter par les Blancs, nous serons aussi instruits. J'apprécie aussi ceux qui désirent connaître les anciennes traditions en forêt, pour renouer avec la culture. Mais moi, je place mes études en priorité. >> [7] Mais la meilleure éducation ne changera jamais les conditions matérielles effectivement en place sur le territoire : << On ne peut plus aller nulle part dans la forêt, c'est dangereux à cause des gens qui chassent de façon imprudente. Au lac, on ne peut plus y aller, il est bordé de terrains privés partout. Aujourd'hui, nous vivons continuellement dans la peur. >> [8] Au territoire, sont donc associés le calme et le bien-être; à la vie en réserve, l'inquiétude, la perte d'identité et le sentiment que l'entraide ne joue plus entre autochtones.

De la même façon, l'argent est associé à la vie en réserve, alors qu'auparavant on n'en voyait jamais la couleur, le marchand faisant crédit jusqu'à la prochaine livraison de fourrures. Aujourd'hui, il faut payer les comptes, les vêtements s'usent vite et, trop souvent, on dépense pour des frivolités. Certaines affirment cependant réussir à respecter leur budget et à savoir n'utiliser l'argent que pour leurs besoins primaires.

À l'égard de la religion, certaines affirment que la spiritualité autochtone a été perdue à cause de l'influence des prêtres catholiques, d'autres que la prière était indissolublement liée à la vie traditionnelle. Chose certaine, la religion catholique est la référence principale aujourd'hui. Certaines regrettent la manière dont on les a

---

[7] *Ibid.*, à la page 69.
[8] *Ibid.*, à la page 72.

obligées à suivre les préceptes de cette religion, d'autres estiment que la pratique religieuse aide beaucoup à comprendre le sens de sa vie et à assumer les difficultés qu'on y rencontre. Certaines soulignent qu'elles ont redécouvert la spiritualité autochtone et qu'elles ont ainsi vécu un réveil spirituel : << Maintenant, je crois et je prie en tant qu'autochtone parce que depuis je suis en paix avec moi-même, je suis consciente qu'il y a un être supérieur. >> [9]

Interrogée sur leur réaction face à la maladie, les femmes montagnaises ont répondu qu'on n'utilisait plus suffisamment les médicaments autochtones, qu'on s'en remettait trop facilement aux médicaments prescrits par les médecins. En outre, elles ont indiqué que le mode de vie sédentaire actuel pouvait favoriser les maladies, alors qu'auparavant les Montagnais travaillaient constamment et profitaient du grand air, de la nature, des animaux et des plantes qu'ils mangeaient. Elles ont également souligné l'importance de l'attitude personnelle et collective face à la maladie; autrement dit, on peut s'aider soi-même et les gens de l'entourage peuvent encourager et favoriser la guérison d'une personne souffrante. Face à la mort, plusieurs expriment que la vie nous est prêtée, qu'elle peut nous quitter à tout moment. Elles souhaitent mourir avant leurs enfants et regrettent de voir certaines personnes se donner la mort.

Interrogées au sujet de l'éducation offerte à leurs enfants, les femmes montagnaises souhaitent qu'on leur donne une bonne formation, notamment en français, parce que plusieurs d'entre eux devront gagner leur vie à l'extérieur de leur communauté. Elles indiquent aussi que la formation professionnelle est négligée au détriment des enfants qui pourraient y exceller. Selon elles, les décrocheurs sont ceux qui n'apprécient pas l'orientation trop académique de l'école, mais qui pourraient réussir dans un contexte d'activités manuelles. Elles suggèrent qu'on porte plus attention aux jeunes à l'école et que des personnes aient pour tâche principale de leur venir en aide en tenant compte de leur milieu et de leur culture.

---

[9] *Ibid.*, à la page 77.

Annexe 2

Interrogées sur ce qu'elles peuvent faire pour préserver leur culture, leur langue et leur patrimoine, elles répondent unanimement : en transmettant à la nouvelle génération l'usage de la langue montagnaise et une bonne connaissance du mode de vie traditionnel. Selon elles, tout doit débuter à la maison, mais aussi être poursuivi à l'école et dans les activités communautaires. Plusieurs considèrent que le programme << Nutshimiu Atusseun >> est excellent : << Même si je ne peux pas aller dans le bois, je laisse la liberté à mes enfants d'y aller avec leurs oncles et ils aiment cela. Je suis fière pour eux de savoir qu'ils conservent le goût de la nature. >> [10]

Enfin, interrogées sur l'avenir de leur peuple, elles expriment beaucoup d'inquiétude. La dépendance envers les gouvernements, l'impossibilité d'utiliser le territoire traditionnel comme auparavant, la détérioration de la langue assombrissent l'espoir qui croît pourtant avec les revendications autochtones, la réussite des jeunes qui étudient et le changement des mentalités chez les Blancs.

Cette enquête a été réalisée auprès de 350 femmes montagnaises, de trois générations, résidant dans les neuf communautés montagnaises du Québec. Certaines personnes déclarent que les résultats de cette enquête ne sont pourtant pas l'expression des opinions de toutes les Montagnais et qu'elles n'estiment pas, quant à elles, être représentées par le contenu du document *Montagnaises de parole*. Il ne nous appartient pas de trancher la question de savoir si cette enquête est exhaustive, si son échantillonnage est adéquat ou encore si elle correspond aux opinions de toutes les Montagnais. Une chose est sûre cependant : cette enquête a été réalisée, une publication et un vidéo existent et font état de ces résultats. Aussi estimons-nous important de nous y référer, quitte à favoriser les discussions par la suite. C'est d'ailleurs ce que nous avons nous-mêmes fait (voir l'annexe 3).

---

[10] *Ibid.*, à la page 88.

ANNEXE 3

Nous avons interrogé quelques personnes afin qu'elles nous donnent leur point de vue sur les résultats de l'enquête publiés dans l'ouvrage *Montagnaises de parole* et sur leurs propres perceptions des rapports entre l'autonomie gouvernementale des Atikamekw et des Montagnais et les aspirations des femmes [1] .

Leur première remarque générale est que l'enquête ne peut servir de référence unique. Elles estiment, en outre, que les points de vue des femmes actives au plan professionnel ne sont pas bien reflétés par le document en question. Elles tiennent également à souligner l'importance du travail accompli par l'Association des femmes autochtones du Québec qui, bien souvent, constitue la conscience collective des personnes autochtones face aux autres organismes politiques qui les représentent. Selon elles, l'Association des femmes autochtones du Québec a aidé plusieurs personnes à gagner en confiance en elle-même, à savoir mieux présenter leurs points de vue et, surtout, à débattre collectivement et ouvertement des problèmes qu'elles rencontrent.

En entrevue, on nous a rapporté qu'il y a des femmes qui sortent des réserves pour vivre plus d'autonomie personnelle. La plupart des femmes qui sortent des réserves le font parce qu'elles étouffent ; problème de violence conjugale, problèmes économiques, ou simplement besoin d'affirmation personnelle. On peut penser qu'il s'agit là d'une espèce de fuite. Elles désirent ainsi se permettre de reprendre leur souffle. Ceci dit, après quelque temps, elles ont besoin de retourner dans leur communauté d'origine, notamment à cause de leur sentiment d'appartenance et de leurs liens familiaux. Pour elles, il s'agit, en définitive, d'un moment de ressourcement.

---

[1] Mesdames Delvina Copeau et Jenny Rock ont ainsi participé à une entrevue et le Conseil général des femmes montagnaises, qui fait partie de l'Association des femmes autochtones du Québec, a bien voulu commenter une première version du présent document. Nous tenons à remercier toutes les personnes concernées.

Annexe 3

Ce que les femmes rencontrées en entrevue souhaitent voir amélioré au sein de leurs communautés, ce sont surtout les conditions en matière d'habitation, les possibilités d'emploi, les réseaux d'aide personnelle ainsi que les services en éducation et en santé et services sociaux. Elles critiquent fortement, par ailleurs, le fait que les conseils de bande réclameraient des montants du Ministère des Affaires indiennes en s'appuyant sur le nombre de tous leurs membres, qu'ils vivent ou non au sein de la communauté, et qu'ensuite, une fois les montants reçus, seuls les résidants aient droit aux services. Comment accepter qu'une femme qui quitte sa communauté parce qu'elle a besoin, par exemple, de se protéger contre des actes de violence, ne puisse pas recevoir les mêmes services que ses soeurs qui continuent à vivre au sein de la communauté ? Telle est là la question qu'elles posent on ne peut plus clairement.

Interrogées sur la question de savoir si les femmes se sentent concernés par la négociation, elles répondent qu'au-delà des questions générales du territoire, de l'autonomie gouvernementale et du développement économique, selon elles, il reste encore beaucoup d'éléments importants à discuter [2]. Par exemple, est-ce que l'autonomie gouvernementale ne s'appliquera qu'au sein des territoires atikamekw ou montagnais ? Alors qu'arrivera-t-il aux personnes qui devront quitter momentanément ces territoires afin de reprendre leur souffle ou afin de se protéger contre des situations invivables ? Elles indiquent qu'il va demeurer important, pour leur sentiment d'appartenance à leur nation, que ces personne puissent travailler pour des organismes autochtones, qu'elles puissent recevoir

---

[2] Soulignons ici qu'en 1990 un séminaire portant sur les femmes et l'autonomie politique a été tenu au Centre d'amitié de Loretteville et qu'on y avait alors proposé qu'une représentante atikamekw et qu'une représentante montagnaise siègent à la table de négociation du Conseil des Atikamekw et des Montagnais et que les femmes aient une rôle spécifique à jouer lors de prise de décision concernant l'ensemble de leur nation respective. Cf. Germaine Mestenapéo, *Compte-rendu du séminaire de l'Association des femmes autochtones du Québec : Atelier << Les femmes et l'autonomie politique >> tenu au Centre d'amitié de Loretteville, les 30 et 31 mars 1990*, 6 p.

des services d'éducation ou d'aide dans leur langue et selon leur culture propre. Même si des territoires atikamekw et montagnais sont créés et que la vie y est agréable, encore faudra-t-il toujours permettre aux Atikamekw et aux Montagnais d'y vivre uniquement s'ils le souhaitent. Autrement dit, il devrait leur être assuré de pouvoir vivre à l'extérieur de ces territoires sans qu'ils ne perdent pour autant leur statut de membre, leur identité et leur culture. Il faudrait, en conséquence, offrir des services d'éducation pour les enfants qui vivent en dehors des communautés et il faudrait que les personnes atikamekw ou montagnaises qui ont besoin d'aide à cet égard puissent la recevoir même lorsqu'elles vivent à l'extérieur de leur communauté d'origine.

Par ailleurs, au sein des communautés, il faudra, selon ces mêmes personnes, créer des emplois, sinon les gens les quitteront de plus en plus. De plus, il faudra veiller à ce que l'autonomie gouvernementale ne soit pas que d'ordre administratif. Autrement dit, il faudra veiller à assurer des services pour la population et veiller à créer des mécanismes qui permettent de protéger les droits des administrés face aux administrations gouvernementales. On donne l'exemple des écoles qui, au sein des communautés, fonctionnent actuellement sous l'autorité de structures administratives où la voix des parents des élèves n'est que fort inadéquatement entendue. Il faudrait donc créer une structure équivalente à une commission scolaire où des représentants des parents pourraient être élus et influencer les grandes politiques régissant les écoles ainsi que leur fonctionnement quotidien. En matière de santé et de services sociaux, les prises en charge n'ont pas encore permis de repenser les programmes, ni, évidemment, de modifier les lois en vigueur. Or, à cet égard aussi, il y a encore beaucoup à faire. En outre, il faudra injecter des sommes considérables dans les services visant à favoriser le développement personnel des individus. Chez les Atikamekw et les Montagnais, plusieurs personnes ont besoin d'aide professionnelle afin d'améliorer leur image de soi et de retrouver leur fierté et leur identité. Tant que ces personnes ne seront pas aidées adéquatement, elles

recommenceront les mêmes comportements qui ne leur permettent pas de s'épanouir et de retrouver leur autonomie personnelle. Or, celle-ci est directement associée à l'autonomie collective. Cette autonomie individuelle devra également être favorisée par des garanties en matière de droits et libertés, de droit au travail, de droit à l'éducation et de liberté d'expression. Face à une nouvelle entité gouvernementale et à une administration qui exécutera les lois ou règlements adoptés par ce nouveau gouvernement, il faudra créer un mécanisme comparable au Protecteur du citoyen. Les Atikamekw et les Montagnais ont droit de recevoir des services de qualité, le tout sans discrimination quelconque fondée sur des critères illégaux. Dans la mesure où de telles garanties sont assurées, n'importe quel type de services peut être assumé par les nouvelles structures gouvernementales autonomes. Sinon, à qui servirait l'autonomie ? Ultimement aux seuls administrateurs ou à leur famille respective ? Il faut, au contraire, s'assurer que l'autonomie servira les personnes et toutes les personnes. C'est pour cela qu'il faut mettre en place des mécanismes de protection de l'individu dans tous les domaines : c'est une priorité qui doit clairement apparaître dans l'entente finale. L'intérêt collectif doit être protégé; l'intérêt des individus qui composent cette collectivité tout autant.

Toujours selon les informations qui nous ont été livrées en entrevue, il faudra également veiller à ce que les responsabilités politiques ou administratives ne soient pas confiées exclusivement aux hommes ou aux femmes. Par exemple, pourquoi ne confier les dossiers d'éducation qu'aux femmes, alors que toutes les personnes, hommes ou femmes, ont droit à une éducation de qualité ? Pourquoi ne confier les dossiers de droits territoriaux qu'aux hommes, alors que le territoire doit pouvoir être utilisé par tous et demeurer une source d'épanouissement pour les hommes, les femmes, comme les aînés et les enfants ? Bref, les hommes aussi bien que les femmes doivent veiller aux intérêts des Atikamekw et des Montagnais dans tous les domaines.

Même si on constate encore plusieurs situations d'inégalité ou de discrimination au sein des communautés, on nous souligne que des femmes ont quand même été élues chefs ou conseillères et que leur présence sur la scène politique change des comportements et permet d'obtenir des informations qui demeuraient méconnues auparavant. Par exemple, à Betsiamites récemment, une conseillère du conseil de bande a permis la venue d'un représentant du Protecteur du citoyen qui a expliqué son rôle au sein de l'administration publique québécoise. Une autre a favorisé un projet d'initiative locale qui a créé de l'emploi à un groupe de femmes. La nouvelle chef s'est adressée à tous les étudiants au niveau collégial et universitaire, avant le retour en classe, en leur expliquant qu'ils seront toujours appuyés par la communauté pendant leurs études et qu'elle tente actuellement de créer des stages qui permettraient à ceux qui auront complété leurs études de pouvoir travailler au moins pendant quelque temps au sein de la communauté. Celle-ci a également pris la parole lors d'une célébration tenue suite au suicide d'un jeune afin de bien expliquer à tous ceux qui étaient présents comment elle était elle-même interpellée par cet événement tragique. Ceci étant dit, si les femmes qui font de la politique réussissent à la changer quelque peu, il reste que la réalité sociale demeure lente à modifier. Ainsi, y a-t-il encore des situations d'inégalité ou des rôles qui sont encore systématiquement attribués aux femmes, alors qu'il serait pourtant facile de les partager avec les hommes. On pense, bien sûr, aux tâches ménagères, mais aussi à l'éducation des enfants et même à l'engagement social. Il semble que, trop souvent, au sein des communautés, les femmes remplissent un double rôle parental, le père étant trop peu présent. En outre, les femmes seraient plus que les hommes engagés dans les causes dites sociales. Sans compter qu'un certain nombre d'entre elles travaillent à l'extérieur afin d'aider la situation économique de la famille.

Les femmes rencontrées en entrevue ont déclaré que, pour l'instant, l'autonomie demeure encore un concept et qu'il reste à voir comment il sera concrétisé et selon quelles priorités. Pour en arriver à une

véritable autonomie, selon elles, tous devront y participer. En outre, les individus qui répètent des attitudes de dépendance à quelqu'égard que ce soit, devront chercher à modifier leurs comportements. Le processus risque d'être exigeant. Elles estiment que la dimension de leurs communautés entraînent souvent bon nombre d'obstacles mais qu'elle peut aussi devenir un facteur de réussite dans une démarche d'épanouissement des individus. En effet, puisque nous nous connaissons entre nous et puisque nous connaissons bien souvent les difficultés de chacun, il pourrait être permis de contribuer collectivement à la recherche de solutions. Chez les Atikamekw, depuis quelques années, plusieurs rassemblements où se retrouvent tous les groupes permettent de discuter ensemble des problèmes vécus au niveau individuel ou collectif. Chez les Montagnais, pour l'instant, il semble qu'on n'ait pas encore favorisé ce processus. Le rassemblement permet la rencontre et réaffirme le sentiment d'appartenance. Il pourrait permettre de surmonter des crises ou des moments de dépression. Les diverses consultations auxquelles plusieurs ont participé étaient bonnes en soi, mais elles ont eu comme défaut majeur de ne pas permettre une réalisation plus ou moins immédiate des différents sujets discutés. On se sent alors un peu comme une personne qui va en thérapie, qui raconte ses problèmes, mais à qui rien n'est offert en retour. On en sort avec un sentiment d'abandon, sinon de trahison.

Quoi qu'il en soit, ces femmes estiment que le processus d'affirmation de l'autonomie des Atikamekw et des Montagnais est en nette progression et que les individus savent mieux aujourd'hui comment il sera possible à moyen terme de concrétiser cette autonomie au sein des institutions politiques ou autres. Elles insistent pour voir créées, dans le domaine de l'éducation, des services sociaux et de la santé, des institutions qui ne seront pas politiques, de façon à assurer leur accès à toutes les personnes d'une façon égalitaire et juste. Elles espèrent, enfin, que les Atikamekw et les Montagnais sauront réunir leurs forces afin de pouvoir obtenir ce qu'ils réclament des gouvernements depuis déjà trop longtemps. Sans cette unité, elles craignent beaucoup de voir

reportée aux calendes grecques la réalisation concrète de leurs aspirations à l'autonomie gouvernementale de leurs peuples.

Soulignons, en terminant, qu'à Manawan on a créé un Conseil des femmes qui a comme rôle de veiller, en collaboration avec les autres organismes concernés, à la préservation des valeurs atikamekw au sein de la communauté. Ce Conseil a déjà présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones un mémoire où il a été fait état de leurs préoccupations : violence faite aux femmes; abus sexuels; abus d'alcool et de drogue; rôle de l'Eglise; rôle des femmes [3] . Ce mémoire témoigne du courage et de la persévérance des femmes qui l'ont rédigé et, surtout, de l'urgence à remédier à des situations dramatiques qui ruinent la santé et le moral non seulement des femmes, mais également des adultes et des enfants qui partagent avec elles leur destin personnel et familial.

Afin de compléter les informations devant servir à la rédaction du présent mémoire, une entrevue a également été réalisée avec deux jeunes étudiants; l'une atikamekw, l'autre montagnais [4] . Ils estiment qu'il existe encore un certain nombre de problèmes en matière d'éducation. Il faudrait, selon eux, que les programmes reflètent mieux les réalités atikamekw et montagnaises, qu'ils s'écartent un peu plus des normes provinciales. Ceci dit, ils sont conscients de la double exigence de maintenir l'identité autochtone tout en assurant l'accès à la société dominante et ils reconnaissent que l'époque des pensionnats est heureusement révolue et qu'il est aujourd'hui permis de s'éduquer, du moins au niveau primaire et secondaire, tout en demeurant au sein de sa communauté. Par ailleurs, lorsqu'ils vivent en milieu blanc pendant leurs études, encore trop de jeunes atikamekw et montagnais subissent de la discrimination : ils sont mis de côté dans certains lieux

---

[3] Conseil des femmes de Manawan, présentatrices : Delima Niquay et Thérèse Ottawa, *Mémoire présenté à la Commission royale des peuples autochtones*, Audience publique de Manawan, le 3 décembre 1992.

[4] Il s'agit en l'occurence de Madame Suzy Basile, étudiante en science politique à l'Université Laval, et de Monsieur Serge McKenzie, étudiant en droit à l'Université Laval.

publics ou simplement ridiculisés par des personnes qui fréquentent les mêmes lieux qu'eux. Les mécanismes permettant de porter plainte en cas de pratiques discriminatoires ne sont pas connus des jeunes atikamekw et montagnais. Les deux jeunes rencontrés en entrevue déclarent, par ailleurs, que les jeunes atikamekw et montagnais, qui se rendent au Cegep et à l'Université, y reçoivent de bons appuis. Ces appuis proviennent du milieu enseignant lui-même ou des autres étudiants atikamekw et montagnais qui partagent la même expérience au même moment. Le Cegep de Shawinigan, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et l'Université d'Ottawa sont les institutions généralement fréquentées par les étudiants atikamekw et montagnais.

En dehors du monde de l'enseignement, les jeunes, selon eux, font face à des problèmes d'incertitude face à leur avenir. Trop souvent, ils se sentent bloqués de tout côté. Comment pourront-ils trouver de l'emploi et comment pourront-ils pratiquer un véritable développement durable respectueux des traditions de leur peuple respectif ? Selon eux, la meilleure façon d'aider les jeunes à cet égard est de les faire participer aux activités communautaires et de leur assurer un dialogue direct avec les aînés. On souligne des efforts faits en ce sens chez les Atikamekw où l'on permet aux jeunes de participer à certains dossiers qui intéressent l'ensemble de la communauté. Une telle activité combat l'oisiveté. Chez les Montagnais, on souligne que la radio communautaire est accessible aux jeunes et qu'elle leur permet de participer à des débats concernant des sujets d'actualité. Il semble que ce soit surtout des groupes de militants qui rejoignent le plus les jeunes : ils semblent plus proches de leur idéal et savent mieux s'adresser à leur fierté de Montagnais.

Le problème de l'emploi est évidemment crucial. Le taux de natalité chez les Atikamekw et les Montagnais est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale canadienne, mais, en revanche, on y trouve beaucoup moins d'emploi qu'ailleurs. Le déséquilibre est dramatique et il faut immédiatement prendre des mesures. Selon nos deux

interlocuteurs, il faut dès maintenant expliquer aux jeunes l'état de la situation et les engager à trouver eux-mêmes des solutions. À tout événement, à quoi pourrait bien correspondre une autonomie gouvernementale qui ne créerait pas d'emploi pour les principaux intéressés ?

Les événements tragiques trop souvent vécus au sein des communautés autochtones sont, de l'avis de nos deux interlocuteurs, directement liés au fait que les jeunes ne trouvent pas de travail. À leur avis, la meilleure façon de combattre les abus d'alcool, de drogue, les phénomènes de violence, c'est encore de fournir du travail à ceux qui n'en ont pas. L'autonomie gouvernementale devra permettre aux Atikamekw et aux Montagnais de sortir des réserves, d'enfin retrouver un espace vital qu'ils pourront utiliser notamment dans le but de favoriser leur développement économique. Cette autonomie gouvernementale devra également signifier qu'ils n'auront plus à demander à tout le monde quoi faire, qu'ils pourront agir librement au sein de leurs territoires et y pratiquer des activités en conformité avec leurs traditions. Cette autonomie est d'abord recherchée au niveau local, pour le bénéfice premier des personnes qui vivent au sein des communautés.

Le chemin qui mène à la réalisation de l'autonomie gouvernementale risque encore d'être long. Il faut, en conséquence, y associer les jeunes. À vrai dire, les problèmes actuels ne pourront être résolus que par une participation de l'ensemble des membres des diverses communautés. Nos interlocuteurs donnent l'exemple de conseils de bande qui ont participé à des interventions et des processus d'autoguérison, que ce soit en matière de toxicomanie, de prévention du sida ou du suicide. En fait, selon eux, on parle de plus en plus ouvertement et collectivement des problèmes les plus difficiles, qui heurtent et déchirent profondément les personnes, les familles et les communautés dans leur ensemble, et, malgré tout, c'est la meilleure voie à suivre, car elle oblige chacun à faire le constat de sa responsabilité propre .

Annexe 3

Nos deux interlocuteurs estiment que plus les jeunes auront la chance de participer au leadership politique et social au sein de leur nation respective, plus ils auront ensuite une expérience pouvant leur servir à trouver des solutions pratiques aux défis de l'ensemble des Atikamekw et des Montagnais.

Ils proposent qu'un comité permanent des jeunes soit créé au sein du Conseil des Atikamekw et des Montagnais et que ce comité puisse agir à titre de consultant capable d'émettre des recommandations. Ils estiment que ce comité pourra grandement faciliter les contacts entre les jeunes et le CAM. À leur avis, le CAM semble trop éloigné des jeunes, qui ne voient, pour l'instant du moins, comment les négociations peuvent les servir. Quant au bilan des négociations qui a été rédigé en juin dernier, il semble, selon nos deux interlocuteurs, beaucoup plus le reflet des positions gouvernementales que de celles des Atikamekw et des Montagnais. Ils estiment toutefois qu'il faut poursuivre la négociation et chercher à trouver des solutions qui correspondront aux aspirations des Atikamekw et des Montagnais [5].

Il convient de souligner, en terminant cette problématique propre aux jeunes, qu'une Association des Jeunes Montagnais a été créée, il y a quelques années. L'orientation générale de cette Association visait à créer un mouvement de jeunes afin de les impliquer dans la démarche du projet de société des Montagnais. Elle s'était fixé comme buts d'identifier des façons de permettre à la jeunesse montagnaise de contribuer à la protection de leur culture ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie au sein du territoire montagnais; de concevoir, réaliser ou supervise des projets ou des activités favorisant la participation et l'engagement de la jeunesse montagnaise dans les domaines des affaires sociales, du travail, du développement économique, de la défense des droits, des loisirs, de l'éducation ou de la culture montagnaise; de favoriser, appuyer et promouvoir la

---

[5] Signalons également deux articles des plus intéressants publiés récemment et qui abordent directement cette problématique de l'avenir des jeunes Atikamekw et Montagnais : Gloria Vollant, << Choisir sa vie >>, (hiver 1992-1993) *Rencontre* vol. 14, # 2, à la page 4 et Suzy Basile, << Le présent et l'avenir des jeunes attikameks >>, *ibid.*, aux pages 5 et 6.

participation réelle et effective de la jeunesse montagnaise à toutes les prises de décision les concernant; de conseiller les autorités politiques sur toute question relative à la jeunesse montagnaise et, enfin, d'encourager la participation de la jeunesse montagnaise à des projets d'échanges interculturels fondés sur l'égalité, le respect et la compréhension mutuelle entre les peuples [6] . Des rencontres ont eu lieu, en 1990, entre des représentants de cette Association et le Comité des Jeunes de Mammit Innuat [7]. Il semble malheureusement que l'existence de ces deux organismes ait été oubliée depuis. Pourtant, leurs buts correspondaient aux recommandations qui avaient été préalablement formulées par les jeunes concernés lors d'un colloque qui s'est tenu à Québec, le 1er avril 1990 [8] ainsi que des réponses données par des jeunes Montagnais à une enquête qui a eu lieu à l'été 1990 [9].

Toujours afin de compléter les informations devant servir à la rédaction du présent mémoire, une entrevue a également été réalisée avec trois aînés [10] . Ils affirment unanimement que l'autonomie est indissociablement liée au territoire. Ils déclarent avoir exercé une autonomie complète, lorsqu'ils ont vécu des activités traditionnelles dans leur territoire respectif. La situation actuelle est évidemment très différente de celle qu'ils ont connue : le territoire est largement utilisé ou occupé par des Blancs et, en conséquence, les jeunes atikamekw et montagnais ne peuvent plus chasser, pêcher ni trapper comme eux l'ont fait. À leur époque, les Atikamekw et les Montagnais vivaient de la chasse et ils fabriquaient eux-mêmes leurs outils. Aujourd'hui, les gens sont dépendants de l'aide gouvernementale et,

---

[6] Uss-INNIUN, Association des Jeunes Montagnais, *Orientation générale et buts de l'Association*, non paginé, non daté.

[7] *Compte-rendu de la rencontre du 2 août 1990 entre l'Association des Jeunes Montagnais et Michel Vachon, président du Comité des Jeunes de Mammit Innuat*, 2 pages.

[8] *Compte-rendu du colloque des Jeunes à Québec du 1er avril 1990* , 5 pages.

[9] Marjolaine Etienne, *Projet d'enquête-participation chez les jeunes Montagnais*, 4 pages.

[10] Il s'agit en l'occurence de M. Albert Connelly, un trappeur atikamekw à la retraite; M. Philippe Piétacho, un ancien chef montagnais de Mingan actuellement à la retraite et M. Daniel Vachon, un traducteur, qui a longtemps été chef montagnais à Sept-Iles.

surtout, le territoire est détruit et les animaux sont presque tous morts.

Ce constat les amène à réfléchir à l'avenir de leurs jeunes et à l'utilité de la négociation territoriale globale. Il est clair, pour eux, que la négociation doit permettre de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les jeunes atikamekw et montagnais, des solutions pour les prochains cent ans. Un exemple de solution possible : la création de pourvoirie appartenant aux Atikamekw et aux Montagnais. C'est une façon de demeurer présents dans le territoire ancestral, sans pour autant être à la merci des prix trop faibles accordés pour les fourrures.

Les trois aînés qui nous ont accordé une entrevue soulignent que les Indiens ont rédigé plusieurs mémoires depuis le début des années '70, mais que peu de résultats ont été atteints. Ils s'inquiètent profondément. Certains des leurs se découragent. On semble constamment arriver à rien. Cherchant à identifier les causes de ces échecs, ils réfèrent à plusieurs facteurs : les attitudes prévalant au sein des gouvernements; la désunion entre autochtones; mais, surtout, la réalité brute du rapport de force entre les gouvernements et les Indiens. << Même si les Indiens veulent bloquer un projet, les gouvernements peuvent toujours avoir gain de cause. Même si on utilise un discours radical, le gouvernement passe quand même. >> La seule solution au désabusement, c'est de permettre la création d'un gouvernement indien, qui, lui aussi, pourra prendre des décisions, décisions qui devront être respectées par les autres gouvernements. Pour y arriver, nos interlocuteurs déclarent que les chefs doivent se rassembler avec l'aide des aînés et mettre sur pied un gouvernement autonome. À leur avis, la situation est urgente : << Si on ne commence pas à créer des choses maintenant, les gouvernements auront tout détruit sur le territoire avant même que notre propre gouvernement n'existe.>> L'un d'entre eux donne en exemple la route 138 qui est en train d'être construite entre Mingan et Natashquan : aucun Indien n'y travaille, que des Blancs. Même chose avec le barrage du Lac Robertson.

Annexe 3

De leur avis unanime, la participation des aînés au sein du Conseil des Atikamekw et des Montagnais, comme au niveau de chaque communauté, devrait être formalisée. Autrement dit, ils suggèrent qu'un comité soit créé et que des personnes élues ou choisies par les communautés y participent. Selon eux, seuls les aînés ont la capacité de parler aussi bien aux jeunes, aux femmes qu'aux personnes qui détiennent le pouvoir politique. Ils peuvent ainsi apaiser les différends, éviter les brisures, maintenir le dialogue. Leur expérience du territoire et de la politique leur donne un très grand avantage dans l'accomplissement de ce genre de mission. Sans compter que très peu de personnes, aussi bien chez les Atikamekw et les Montagnais que chez les gouvernements, ne se sentent en conflit avec eux. Bref, de par leur expérience et de par la crédibilité dont ils jouissent dans tous les milieux concernés, les aînés, hommes et femmes, peuvent agir comme de véritables rassembleurs. D'ailleurs, l'un d'entre eux souligne que, chez les Atikamekw, ce rôle est déjà exercé par les aînés et qu'il y aurait avantage à ce que les Montagnais, de leur côté, ou à ce que le CAM dans son ensemble tire profit de leur participation au processus de la négociation territoriale globale.

S'ils considèrent leur participation nécessaire, ils indiquent également devoir collaborer avec d'autres personnes et notamment avec des jeunes bien informés et qui sont capables d'analyser et d'expliquer les options permises par la négociation. Bref, ils souhaitent participer à une mission commune en y apportant leur propre apport et dans le but principal de permettre aux jeunes de mieux connaître leur langue maternelle et la vie traditionnelle. Ils estiment que chaque communauté possède déjà suffisamment de richesses pour permettre à chaque Atikamekw et à chaque Montagnais de vivre dans sa langue et en pratiquant, d'une façon ou d'une autre, sa culture. Pour eux, l'autonomie gouvernementale, ce n'est pas autre chose que la capacité pour les Atikamekw et les Montagnais de prendre les décisions nécessaires pour assurer la protection de leurs territoires ancestraux, favoriser la pratique des activités traditionnelles et garantir

l'épanouissement des valeurs qui leur sont propres. À leur avis, il est encore possible de contrer la tendance qui se manifeste depuis quelques années et qui menace grandement l'identité, la fierté et le bien-être des Atikamekw et des Montagnais. Avec l'autonomie, les Atikamekw et les Montagnais devront être capables grâce à leurs pouvoirs et grâce à leurs territoires de créer des emplois pour leurs jeunes, d'améliorer le contenu des enseignements offerts dans leurs écoles, de réagir face à la dégradation de la langue chez certains, de revaloriser des pratiques religieuses ou spirituelles trop souvent oubliées depuis quelques années.

Leur conception de l'autonomie gouvernementale n'est pas que d'ordre juridique ou politique. Pour eux, un véritable gouvernement autonome aura finalement pour tâche principale de restaurer les valeurs morales au sein des communautés atikamekw et montagnaises. Ils estiment que les conseils de bande actuels ne parlent pas suffisamment de la culture, de l'identité, des valeurs. Ils considèrent que les fonctionnaires ont trop d'influence sur ces conseils de bande et disent se méfier des personnes qu'ils désignent comme étant des paternalistes qui empêchent toujours les autochtones de prendre les décisions qui doivent être prises, et par eux seuls. Ils rejettent également la notion de prise en charge des programmes qui ne permet jamais aux autochtones de définir eux-mêmes le programme lui-même et son budget. Ils insistent pour rappeler combien l'autonomie est associée au territoire et à la capacité de tirer des revenus de l'utilisation des ressources qui s'y trouvent. Aussi sont-ils conscients de la très grande exigence que comporte la négociation. En effet, ceux qui ont pour mandat de négocier ne doivent rien oublier et toujours penser à ceux qui tireront profit ou subiront des conséquences néfastes du contenu éventuel de l'entente finale.

Cette entente doit permettre aux Atikamekw et aux Montagnais de continuer à vivre au sein de leurs territoires en tant qu'autochtones, avec leur langue, leur culture et leurs valeurs. Pour eux, tout comportement qui risque de compromettre cet objectif est mal vu. Ils

s'inquiètent, par exemple, des mariages mixtes qui, selon eux, risquent d'entraîner une détérioration sinon une perte de la langue et de la culture autochtone. Sans compter que les conjoints étrangers à la culture atikamekw ou montagnaise peuvent chercher à jouer un rôle actif au sein des communautés, ce qu'ils considèrent encore une fois dangereux pour le maintien de la culture autochtone. Ils estiment que les gouvernements autonomes devront pouvoir agir dans tous les domaines qui concernent les Atikamekw et les Montagnais, y compris la justice, la taxation et la question de l'appartenance.

ANNEXE 4

L'annexe 4 comprend les deux documents suivants:

-Le groupe Léger & Léger, *Les perceptions de la population de la Côte-Nord, du Lac St-Jean et de La Tuque à l'égard des communautés atikamekw et montagnaises,* Québec, le 7 juin 1993 page 1 à 16.

-Le groupe Léger & Léger, *Représentation graphique des questions communes des enquêtes auprès des communautés atikamekw et montagnaises et des communautés non-autochtones,* Québec, le 7 juin 1993, non paginé.

CONSEIL ATIKAMEKW MONTAGNAIS

LE 7 JUIN 1993

LES PERCEPTIONS DE LA POPULATION DE LA COTE-NORD, DU LAC SAINT-JEAN ET DE LA TUQUE A L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS ATIKAMEKW ET MONTAGNAISES

7119-001-SG

Pierre Duchesnay, directeur de projets

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS 3

1. LES PERCEPTIONS A L'ÉGARD DES AUTOCHTONES 4

1.1 La connaissance d'une personne autochtone. 4

1.2 Les relation entre autochtones et non-autochtones. 4

1.3 Les communautés les plus proches des Québécois. 5

1.4 Quelques affirmations. 6

1.5 La situation dans les communautés. 9

1.6 Le premier problème des communautés autochtones. 9

2. LES NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES AUTOCHTONES 11

2.1 La revendication de certaines choses. 11

2.2 La portée de l'accord. 11

2.3 Le rapport entre autochtones et non-autochtones suite à l'entente. 12

2.4 Les retombées d'une telle entente. 13

2.5 L'extinction des droits des Atikamekw et des Montagnais. 14

2.6 Le financement d'un futur gouvernement autochtone. 15

2.7 Le succès des négociations. 16

MÉTHODOLOGIE 17

FRÉQUENCES ET TABLEAUX DE CROISEMENTS 21

AVANT-PROPOS

Ce présent rapport fait mention des faits saillants, du rapport méthodologique et d'une section de tableaux de croisements; il se veut également un survol global des résultats mesurés.

Les personnes interrogées, des non-autochtones, proviennent des zones limitrophes aux communautés atikamekw et montagnaises des régions de la Côte-Nord, du Lac Saint-Jean et de La Tuque.

Nous demeurons disponibles pour articuler les implications des stratégies adoptées dans leur prolongement.

1. LES PERCEPTIONS A L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

1.1 La connaissance d'une personne autochtone.

La moitié des personnes qui furent interrogées ont personnellement un(e) ami(e) ou une connaissance qui est Amérindienne ou Autochtone.

Personnellement est-ce que vous avez, un ou une ami(e) ou une connaissance qui est Amérindienne ou Autochtone ? (N= 618)	
Oui	50,8%
Non	49,2%

Le fait d'avoir une connaissance ou un(e) ami(e) amérindien(ne) ou autochtone est davantage probante chez les 45-54 ans (57,5%), les universitaires (70,6%) et les hommes (53,1%).

1.2 Les relation entre autochtones et non-autochtones.

Plus de 80% des répondants jugent que les relations entre les habitants de la région et les autochtones sont "bonnes" ou "très bonnes". 15,4% les jugent mauvaises et 1,0% très mauvaises. 2,9% des personnes interviewées ne se sont pas prononcées.

A votre avis, les relations des habitants de votre région avec les autochtones sont-elles...? (N= 618)	
Très bonnes	*13,2%*
Bonnes	*67,4%*
Mauvaises	*15,4%*
Très mauvaises	*1,0%*
Nsp\Nrp	*2,9%*

C'est dans la région de La Tuque que les relations entre autochtones et non-autochtones semblent être le plus au beau fixe. En effet 76,0% des répondants de cette région affirment que les relations sont bonnes. La catégorie des 45-54 ans évalue le plus positivement (71,7%) les relations entre les deux communautés. A cette question, la scolarité et le sexe ne semble pas être une variable significative.

1.3 Les communautés les plus proches des Québécois.

Invités à identifier (jusqu'à cinq mentions possibles) les nations autochtones les plus proches des Québécois, la nation montagnaise rafle 33,8% des mentions. Loin derrière suivent les Hurons-Wendake avec 8,2%, les Atikamekw avec 2,9% et les Algonquins avec 2,3%. Cinq autres nations ont également été mentionnées. Il est important de souligner qué 59,7% des répondants ne purent préciser une aucune nation autochtone, un taux d'indécis très élevé.

Parmi les Premières Nations, quelles sont celles qui seraient les plus proches des Québécois non-autochtones ? (N= 618)	
Abénakis	*0,5%*
Algonquins	*2,3%*
Atikamekw	*2,9%*
Cris	*1,6%*
Hurons-Wendake	*8,2%*
Inuit	*1,1%*
Malécites	—
Micmacs	*0,5%*
Mohawks	*1,4%*
Montagnais	*33,8%*
Aucune	*3,9%*
Nsp\Nrp	*55,8%*

La situation géographique détermine, ici, les réponses obtenues. En effet, les résidants de la région de La Tuque mentionnent davantage les Atikamekw (30,4%) tandis que les citoyens de la Côte-Nord (33,1%) et du Lac Saint-Jean (40,7%) identifient surtout les Montagnais. On constate que plus les personnes sont âgées, plus ils ont tendance à mentionner la nation montagnaise (18-24 ans 20,0% et 55-64 ans 41,9%). Les plus scolarisés ont mentionné les Montagnais dans une proportion de 46,7%. Les hommes (39,4%) ont davantage cité la communauté montagnaise que les femmes (28,9%).

1.4 Quelques affirmations.

Nous avons lu une série d'affirmations et les personnes interrogées devaient indiquer si elles leurs semblaient plutôt vraies ou plutôt fausses. Ainsi, à la première affirmation, "La culture autochtone est menacée de disparition", 56,7% l'estiment fausse tandis que 41,1% l'estiment vraie.

"La culture autochtone est menacée de disparition" (N= 618)	
Plutôt vraie	*41,1%*
Plutôt fausse	*56,7%*
Nsp\Nrp	*2,2%*

Seuls les citoyens de La Tuque (52,5%) pensent majoritairement que la culture autochtone est menacée de disparition. La même observation peut être faite pour la catégorie des 35-44 ans (48,4%) et des universitaires (54,2%).

La seconde affirmation était la suivante: "Par rapport à leurs droits, les autochtones sont victimes d'une injustice". Près de deux répondants sur trois pensent que cette affirmation est fausse. 31,7% croient, par contre, qu'elle est vraie.

"Par rapport à leurs droits, les autochtones sont victimes d'une injustice" (N= 618)	
Plutôt vraie	*31,7%*
Plutôt fausse	*63,1%*
Nsp\Nrp	*5,2%*

Encore ici, les citoyens de la Tuque se comportent différemment. Ils se partagent également entre vraie (49,3%) et fausse (48,9%).

La présente affirmation est davantage fausse pour les 25-34 ans (71,3%), ceux ayant entre 13 et 15 années d'études (76,5%) et les femmes (66,0%).

Pour ce qui est de l'affirmation suivante "Les autochtones sont une richesse pour le Québec," 58,2% des personnes sondées jugent qu'elle est plutôt vraie tandis que 36,7% pensent qu'elle est plutôt fausse.

"Les autochtones sont une richesse pour le Québec" (N= 618)	
Plutôt vraie	*58,2%*
Plutôt fausse	*36,7%*
Nsp\Nrp	*5,0%*

Ici deux tendances fortes se dégagent, l'âge et le degré de scolarité. Ainsi, plus les répondants sont âgés (18-54 ans), plus l'appui à l'affirmation s'accentue. Il en va de même pour la scolarité.

Quant à la dernière affirmation voulant que "Les autochtones devraient s'intégrer complètement à la population québécoise", près des trois quarts des répondants (72,8%) pensent qu'elle est plutôt vraie contre 24,0% pour ceux qui pensent qu'elle est plutôt fausse.

"Les autochtones devraient s'intégrer complètement à la population québécoise" (N= 618)	
Plutôt vraie	*72,8%*
Plutôt fausse	*24,0%*
Nsp\Nrp	*3,2%*

La tendance à vouloir que les autochtones s'intègrent complètement à la population québécoise est davantage probante chez: les citoyens de la Côte-Nord (74,7%), les 18-24 ans (82,5%), les personnes ayant entre 10 et 12 années d'études (80,4%) et les hommes (75,1%).

1.5 La situation dans les communautés.

Ici les avis sont assez partagés. 35,0% estiment que la situation, depuis les cinq dernières années, est demeurée la même, 33,3% qu'elle s'est détériorée et 27,4% qu'elle s'est améliorée. Les personnes qui n'ont pas d'opinion représentent 4,3% des réponses.

A votre avis, depuis les cinq dernières années, la situation dans les communautés autochtones s'est...? (N= 618)	
Améliorée	27,4%
Détériorée	33,3%
Demeurée la même	35,0%
Nsp\Nrp	4,3%

Les perceptions changent selon les différentes variables sociodémographiques. Ainsi, selon la région où l'on demeure, la situation est demeurée la même pour les gens de la Côte-Nord, s'est détériorée pour les personnes du Lac Saint-Jean et s'est améliorée pour les citoyens de La Tuque. Les personnes plus âgées (55 ans et plus) croient que la situation s'est améliorée. Les gens plus scolarisés (13 années et plus) sont d'avis que la situation s'est détériorée. Finalement, chez les hommes, la situation est demeurée la même alors que pour les femmes, elle s'est détériorée.

1.6 Le premier problème des communautés autochtones.

L'alcoolisme (44,0%) est considéré comme le problème numéro UN que les Atikamekw et les Montagnais ont à résoudre. Il est suivi du manque de scolarisation (19,1%), du chômage (15,4%), de la perte de leur culture (12,7%) et de l'éloignement (3,0%).

Selon vous, quel est le premier problème que les autochtones Atikamekw ou Montagnais ont à résoudre dans leurs communautés ? (N= 618)	
Le chômage	*15,4%*
Le manque de scolarisation	*19,1%*
L'alcoolisme	*44,0%*
L'éloignement	*3,0%*
La perte de leur culture	*12,7%*
Nsp\Nrp	*5,8%*

Seule note discordante dans l'analyse des données, les 18-24 ans estiment que le manque de scolarisation constitue le premier problème que les autochtones ont à résoudre.

2. LES NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES AUTOCHTONES

2.1 La revendication de certaines choses.

Pour plus d'un répondant sur deux, les autochtones ont raison de revendiquer "certaines choses". Plus précisément, 51,8% leurs donnent raison contre 39,1%. 9,1% des personnes interviewées n'ont pas exprimé d'opinion à cette question.

Actuellement, les Gouvernements et le Conseil Atikamekw-Montagnais sont en négociation. De façon générale, pensez-vous que les autochtones ont raison ou non de revendiquer certaines choses ? (N= 618)	
Ont raison	*51,8%*
N'ont pas raison	*39,1%*
Nsp\Nrp	*9,1%*

Il appert que la tendance à penser que les autochtones ont raison de revendiquer certaines choses est davantage marquée chez: les gens de La Tuque (55,5%), les 65 ans et plus (58,5%), les universitaires (70,0%) et les hommes (52,7%).

2.2 La portée de l'accord.

La majorité des gens interrogés sont d'avis que les Gouvernements devraient accorder aux Atikamekw et aux Montagnais l'autonomie gouvernementale. D'autres pensent que l'accord devrait porter sur des territoires alors que certaines personnes optent pour des indemnités et des compensations financières. 16,1% des répondants ne se sont pas prononcés.

Dans ces négociations, advenant que les Gouvernements veuillent accorder certaines choses aux Montagnais et aux Atikamekw, pensez-vous que cet accord devrait porter surtout sur ... ? (N= 618)	
Des territoires	*30,6%*
Une autonomie gouvernementale	*42,2%*
Des indemnités et des compensations financières	*11,1%*
Nsp\Nrp	*16,1%*

Les personnes plus âgées (55 ans et plus) et les moins scolarisées (9 années et moins) sont d'avis, contrairement à la tendance générale voulant une autonomie gouvernementale, que l'accord devrait porter sur des territoires.

2.3 Le rapport entre autochtones et non-autochtones suite à l'entente.

Dans l'hypothèse où les Gouvernements et les Autochtones en viennent à une entente sur des territoires, 42,0% des répondants pensent que les Atikamekw et les Montagnais seront plutôt des groupes séparés par rapport aux non-autochtones. Ils seront des partenaires pour 25,4%, des associés pour 12,2% et des concurrents pour 9,8%. Les sans-opinions représentent 10,5%.

En somme, les deux options antagonistes (concurrents et groupes séparés) recueillent 51,8% des opinions alors que les deux options collaboratrices (partenaires et associés) obtiennent 37,6% des opinions.

Dans l'hypothèse où les Gouvernements et les autochtones en viennent à une entente sur des territoires , pensez-vous que les Montagnais et les Atikamekw par rapport aux non-autochtones seront plutôt.... ? (N= 618)	
Des concurrents	*9,8%*
Des partenaires	*25,4%*
Des associés	*12,2%*
Des groupes séparés	*42,0%*
Nsp\Nrp	*10,5%*

Seule exception voulant que les Atikamekw et les Montagnais seront des groupes séparés advenant une entente sur des territoires, les répondants ayant moins de 7 années d'études. Ceux-ci ont plutôt tendance à penser qu'ils seront des partenaires (27,3%).

2.4 Les retombées d'une telle entente.

Pour 50,9% des interviewés, les retombées d'une telle entente seront "importantes" ou "très importantes" sur les populations non-autochtones environnantes. Plus précisément nous obtenons 39,9% qui estiment qu'elles seront importantes et 11,0% qu'elles seront très importantes. Par contre, 29,6% sont d'avis qu'elles seront faibles et 10,5% très faibles.

A votre avis les retombées d'une telle entente, sur les populations non-autochtones environnantes seront-elles ... ? (N= 618)	
Très faibles	*10,5%*
Faibles	*29,6%*
Importantes	*39,9%*
Très importantes	*11,0%*
Nsp\Nrp	*8,9%*

La tendance à penser que les retombées d'une telle entente seront importantes, sur les populations non-autochtones, est davantage significative chez: les citoyens du Lac Saint-Jean (40,9%),les 25-34 ans (47,1%), ceux ayant entre 13 et 15 années d'études (44,3%) et les hommes (41,9%).

2.5 *L'extinction des droits des Atikamekw et des Montagnais.*

Plus de la moitié des répondants sont d'avis que l'autonomie gouvernementale complète justifierait l'extinction des droits des Atikamekw et des Montagnais sur le territoire revendiqué. Pour 20,3% des personnes interrogées l'obtention d'autres territoires et des ressources justifierait une telle extinction et 12,2% pensent plutôt qu'une compensation financière serait justifiée. Cette question faisait donc appel à des notions de réciprocité juridique complexe et le niveau de compréhension des répondants n'est pas évident.

A votre avis, qu'est-ce qui justifierait l'extinction des droits Montagnais et Atikamekw sur le territoire revendiqué ? (N= 618)	
Des compensations financières	*12,2%*
D'autres territoires et des ressources	*20,3%*
Une autonomie gouvernementale	*51,2%*
Rien ne justifierait une telle extinction	*4,6%*
Nsp\Nrp	*11,7%*

L'autonomie gouvernementale est le choix, principalement, des sous-groupes suivants: les résidants du Lac Saint-Jean (52,4%), les 25-34 ans (56,1%), les universitaires (61,6%) et les hommes (53,9%).

2.6 Le financement d'un futur gouvernement autochtone.

Le financement d'un futur gouvernement Atikamekw ou Montagnais devrait passer par une taxation effectuée par le gouvernement autochtone. C'est du moins l'avis de 44,8% des personnes sondées. Pour d'autres (31,0%), le financement devrait s'effectuer par les redevances tirées de l'exploitation des ressources du territoire. Le système de péréquation, le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement du Québec sont des options retenues par moins de 13,0% des répondants.

A votre avis, comment un futur gouvernement des Montagnais et Atikamekw devrait-il se financer, serait-ce par... ? (N= 618)	
Des redevances tirées de l'exploitation	*31,0%*
Un système de péréquation	*5,6%*
Le Gouvernement Fédéral	*4,9%*
Le Gouvernement du Québec	*2,2%*
Une taxation par le Gouvernement Autochtone	*44,8%*
Autres	*1,1%*
Nsp\Nrp	*10,4%*

Le profil des répondants qui optent pour une taxation par le gouvernement autochtone se dessine ainsi: des citoyens de La Tuque (48,6%), âgés entre 45 et 54 ans (58,1%), entre 13 et 15 années de scolarité et de sexe féminin (48,0%).

2.7 *Le succès des négociations.*

Finalement, comme dernière question, les gens avaient à se prononcer sur leur impression quant au succès des négociations entre les Gouvernements et le Conseil Atikamekw-Montagnais. 51,8% se disent pessimistes contre 39,9% qui se disent optimistes. Il se peut qu'une certaine confusion se soit installée quant à l'interprétation de cette question. des personnes désirant l'échec des négociations peuvent avoir une évaluation différente de l'optimisme !

Concernant le succès des négociations entre les Gouvernements et le Conseil Atikamekw-Montagnais, êtes-vous plutôt...? (N= 618)	
Optimiste	*39,9%*
Pessimiste	*51,8%*
Nsp\Nrp	*8,4%*

Sur la Côte-Nord et au Lac Saint-Jean les gens sont nettement pessimistes quant au succès des négociations entre les Gouvernements et le Conseil Atikamekw-Montagnais. A La Tuque les répondants sont également partagés entre le pessimisme et l'optimisme.

La plupart des groupes d'âges sont pessimistes concernant le succès des négociations. Se distinguent, les 55 ans et plus qui se déclarent optimistes. Pour ce qui est de la scolarité, il est intéressant de d'observer que plus les répondants sont scolarisés plus ils ont tendance à être pessimistes.

Pour terminer, les femmes (52,8%) sont plus pessimistes que les hommes (50,6%).

CONSEIL ATIKAMEKW MONTAGNAIS

LE 7 JUIN 1993

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES QUESTIONS COMMUNES DES ENQUETES AUPRES DES COMMUNAUTÉS ATIKAMEKW ET MONTAGNAISES ET DES COMMUNAUTÉS NON-AUTOCHTONES

7119-001-SG

Pierre Duchesnay, directeur de projets

A votre avis, les relations avec les habitants de votre région sont...?

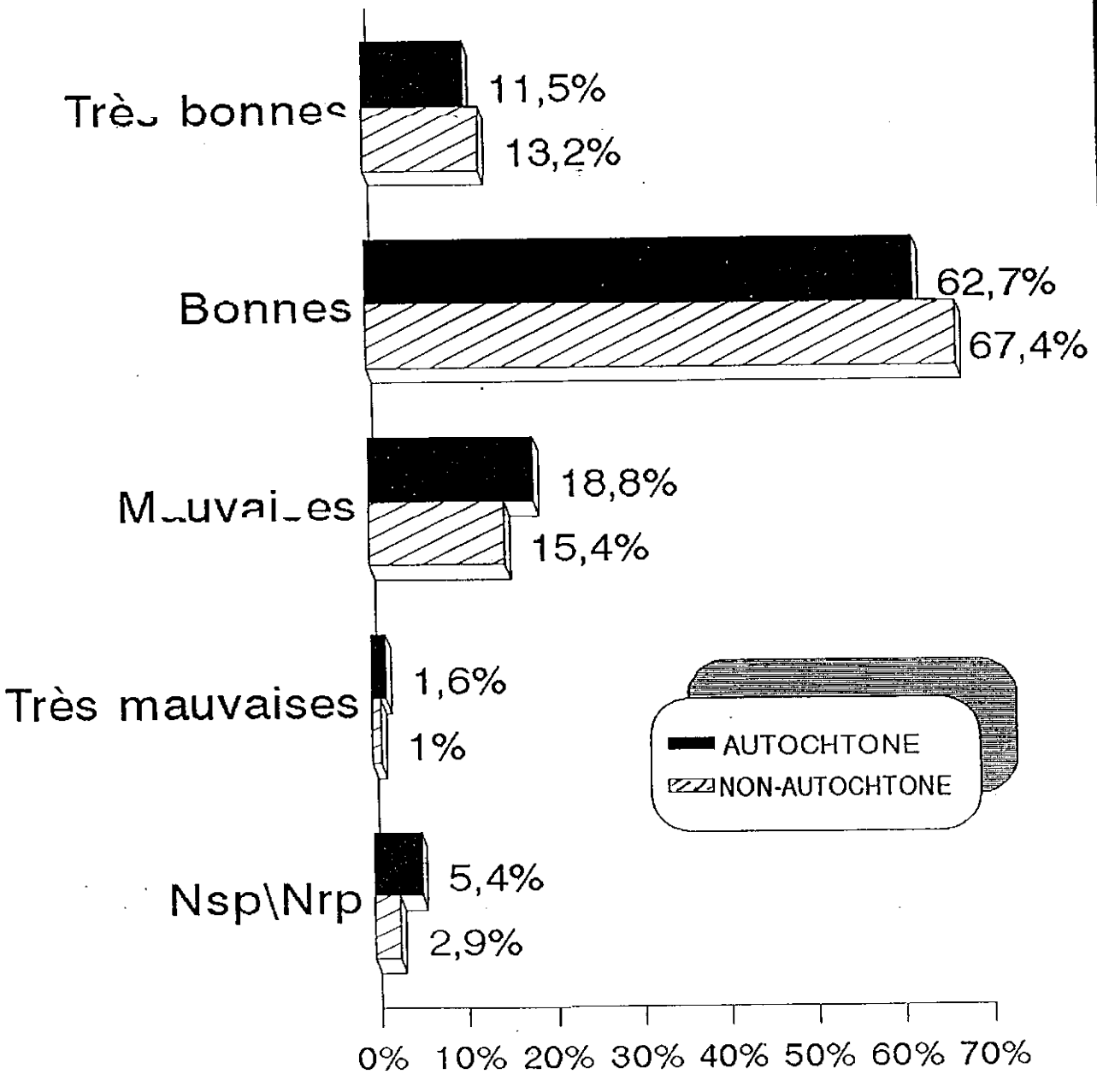

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

Parmi les Premières Nations, quelles sont celles qui seraient les plus proches des Québécois non-autochtones ?

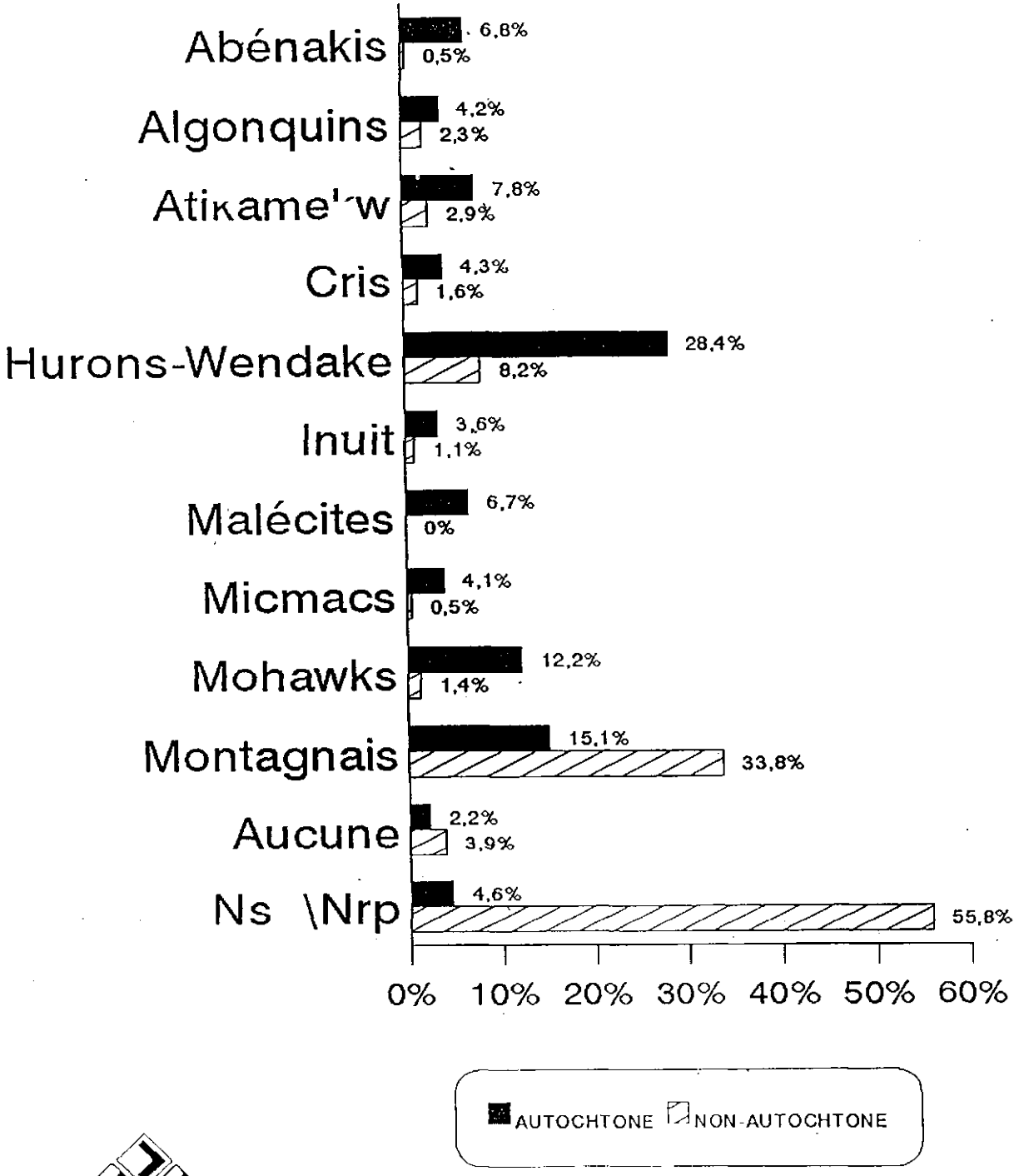

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

Dans ces négociations, les droits des Atikamekw et des Montagnais devraient être traduits par....?

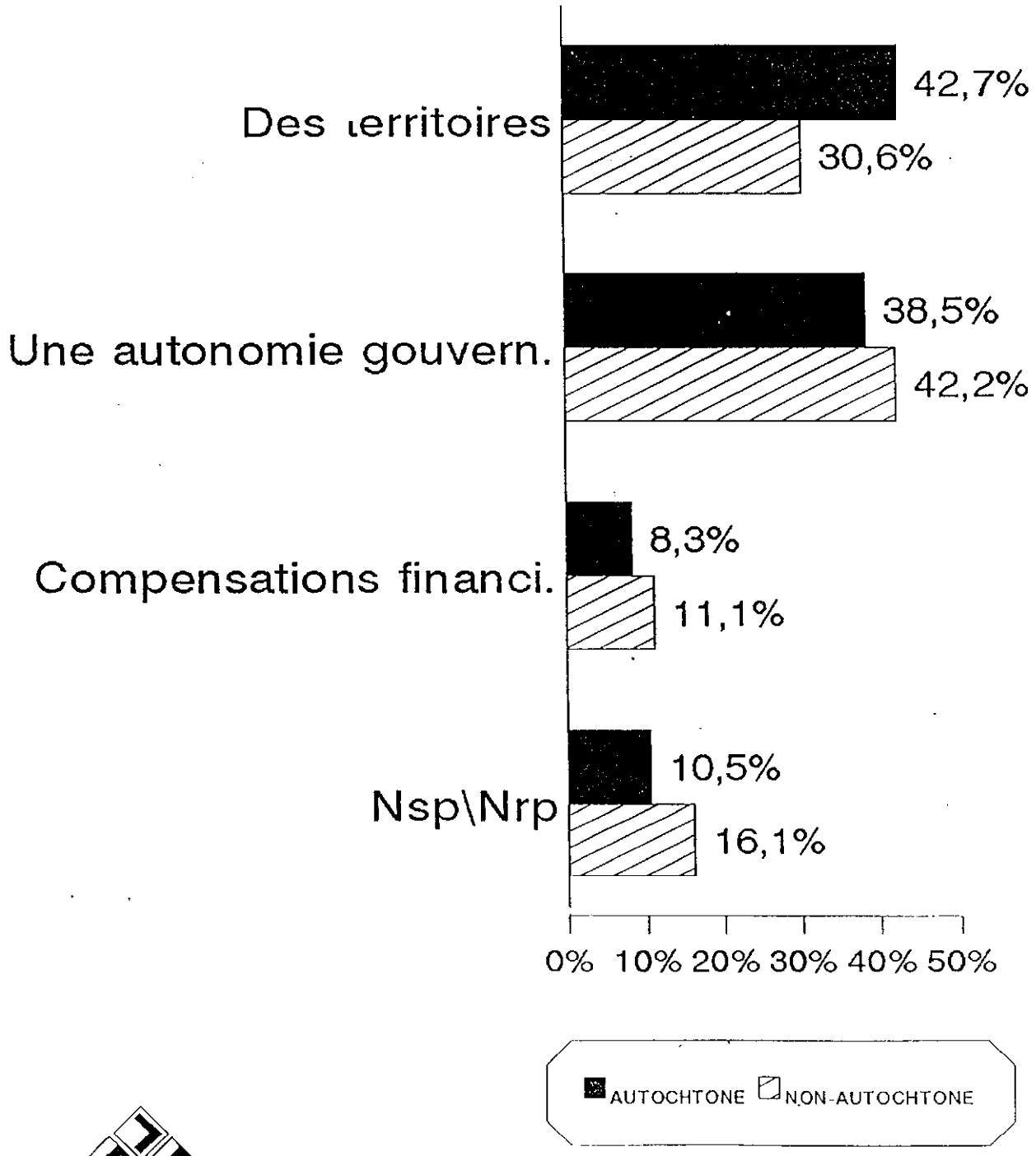

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

Dans les territoires négociés, les Atikamekw et les Montagnais, par rapport aux non-autochtones seront....?

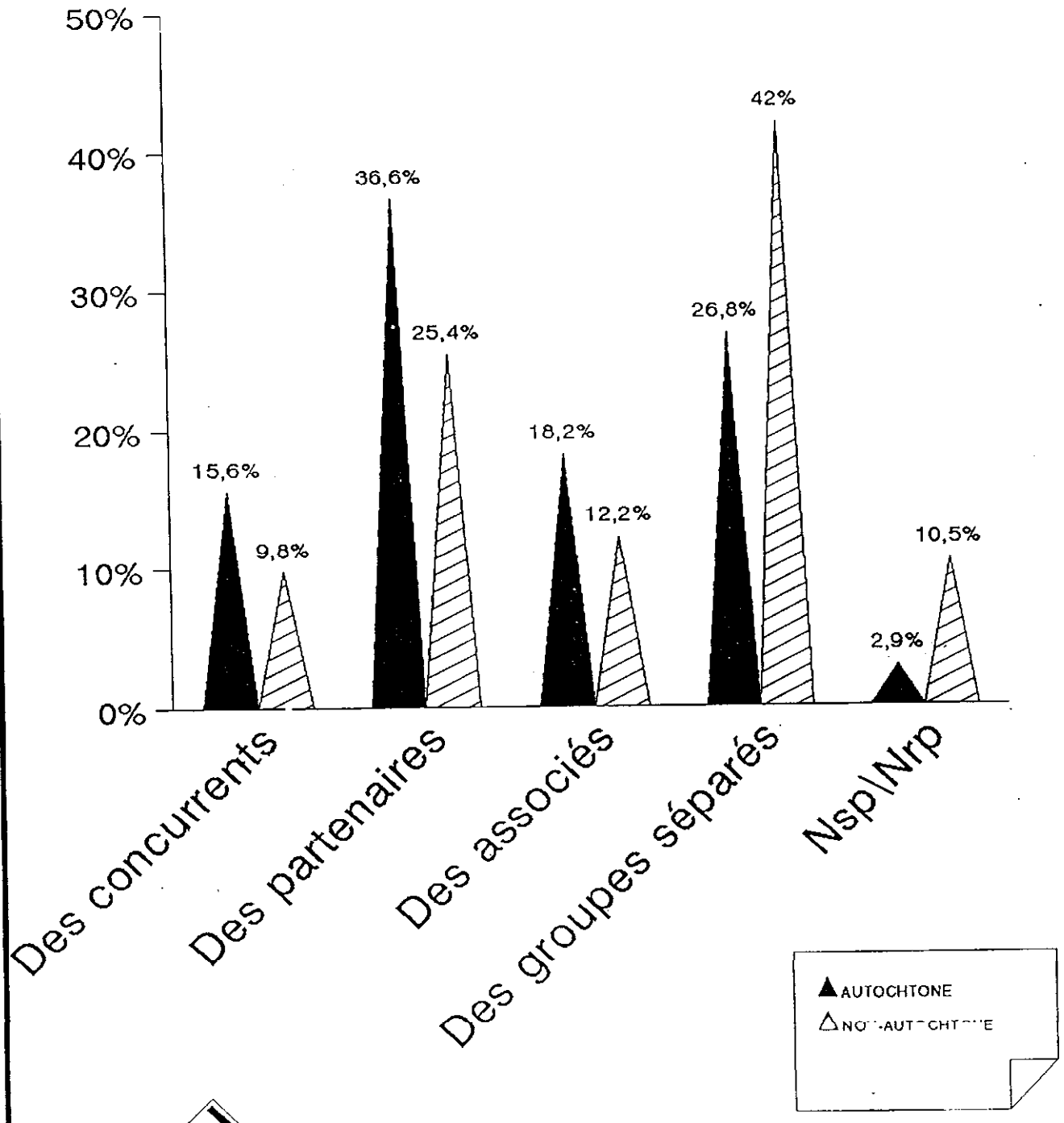

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

A votre avis, les retombés d'une telle entente sur les populations non-autochtones, seront....?

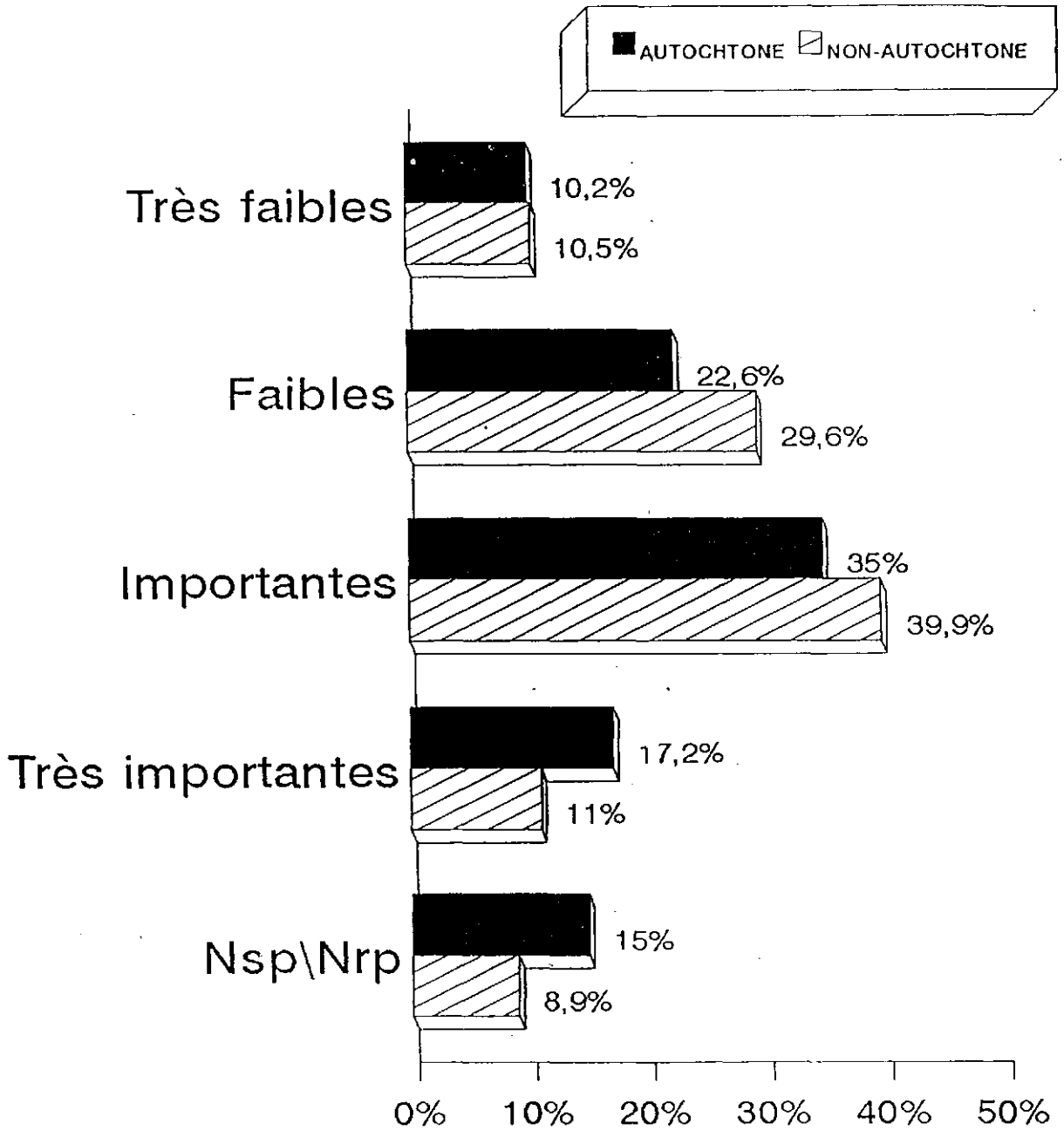

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

A votre avis, qu'est-ce qui justifierait l'extinction des droits Atikamekw et Montagnais sur le territoire revendiqué ?

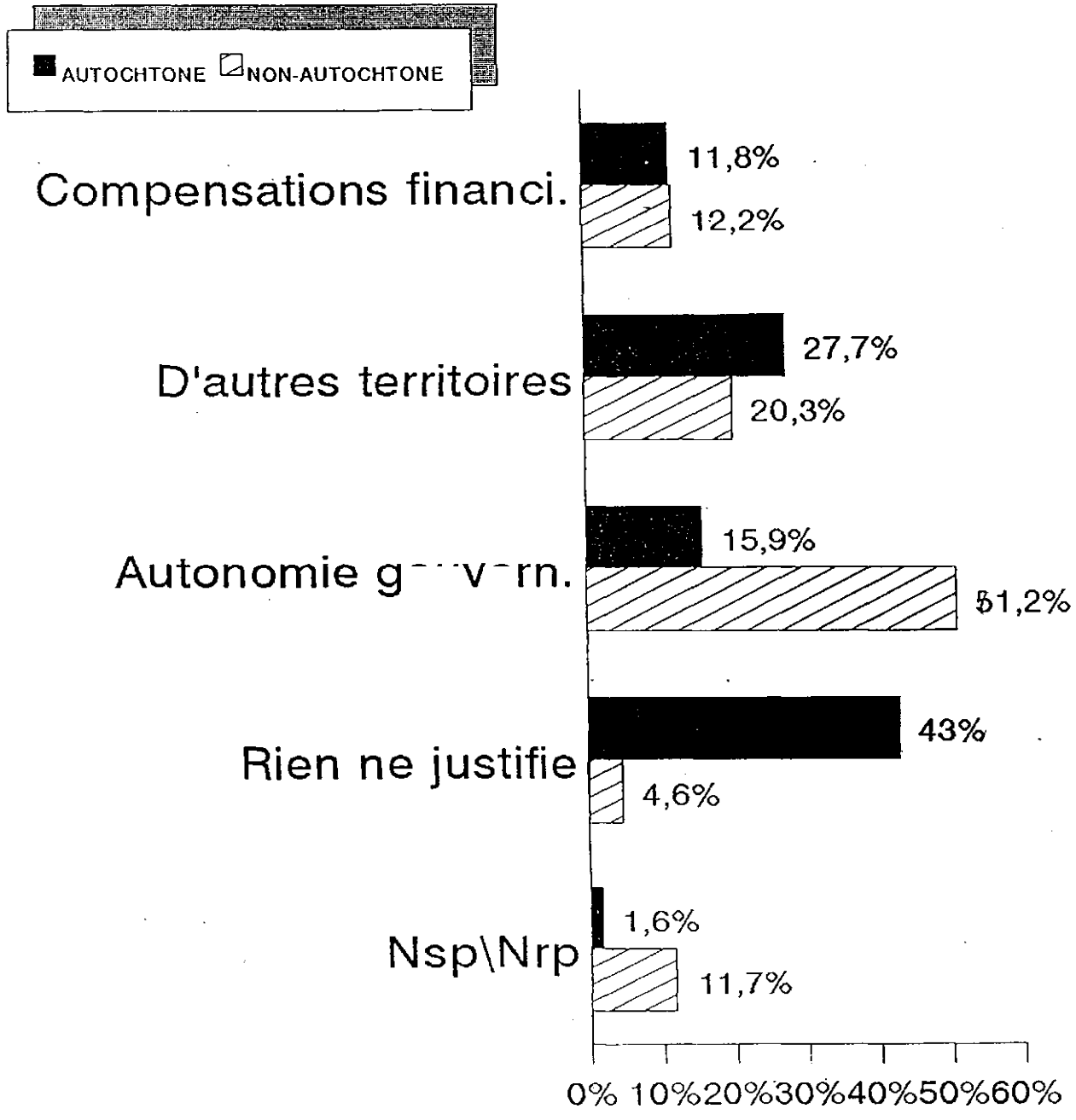

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

À votre avis, comment un futur gouvernement des Atikamekw et des Montagnais devrait-il se financer ?

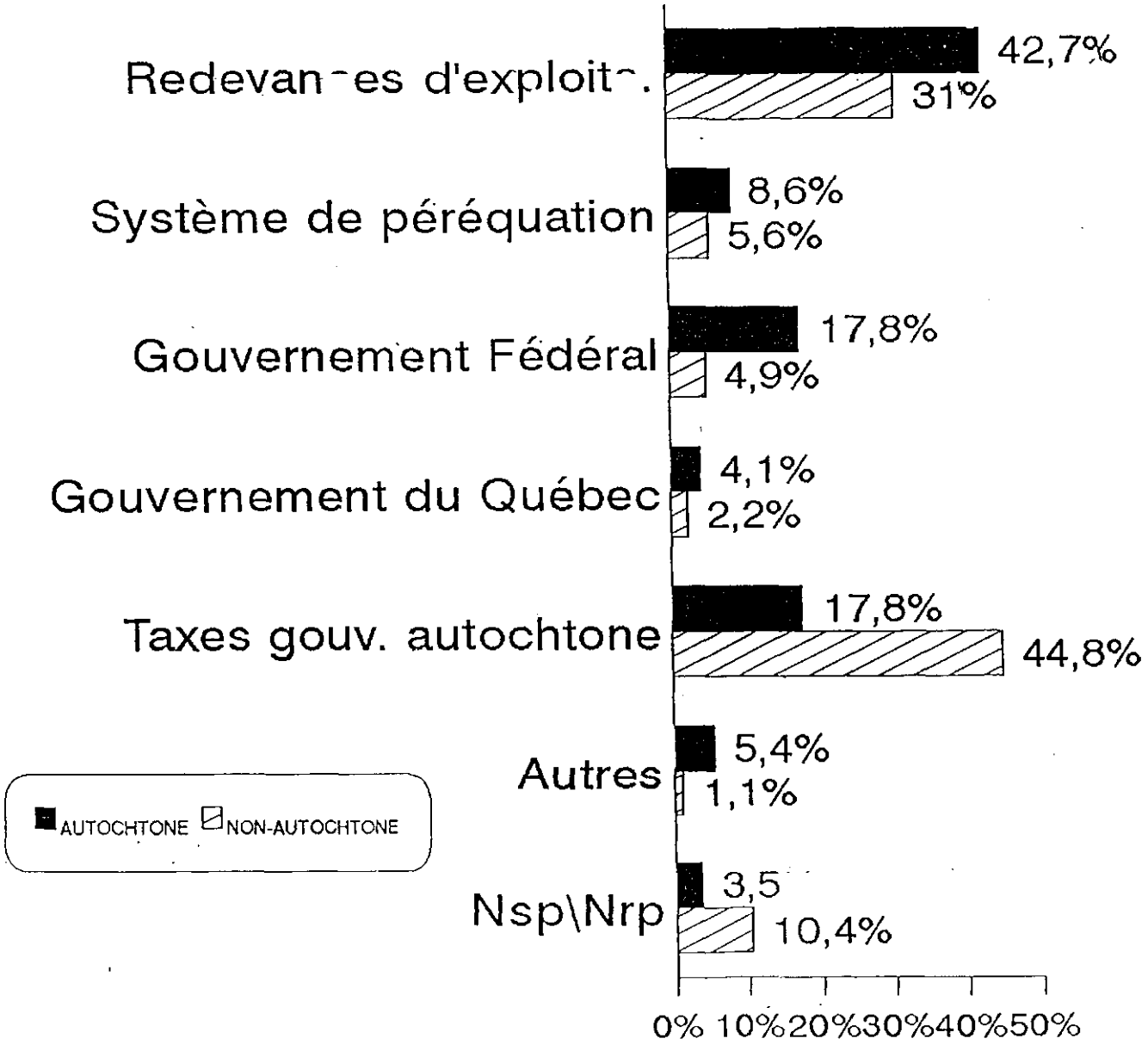

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

Concernant le succès des négociations entre les Gouvernements et le Conseil Atikamekw-Montagnais, êtes-vous optimiste ou pessimiste ?

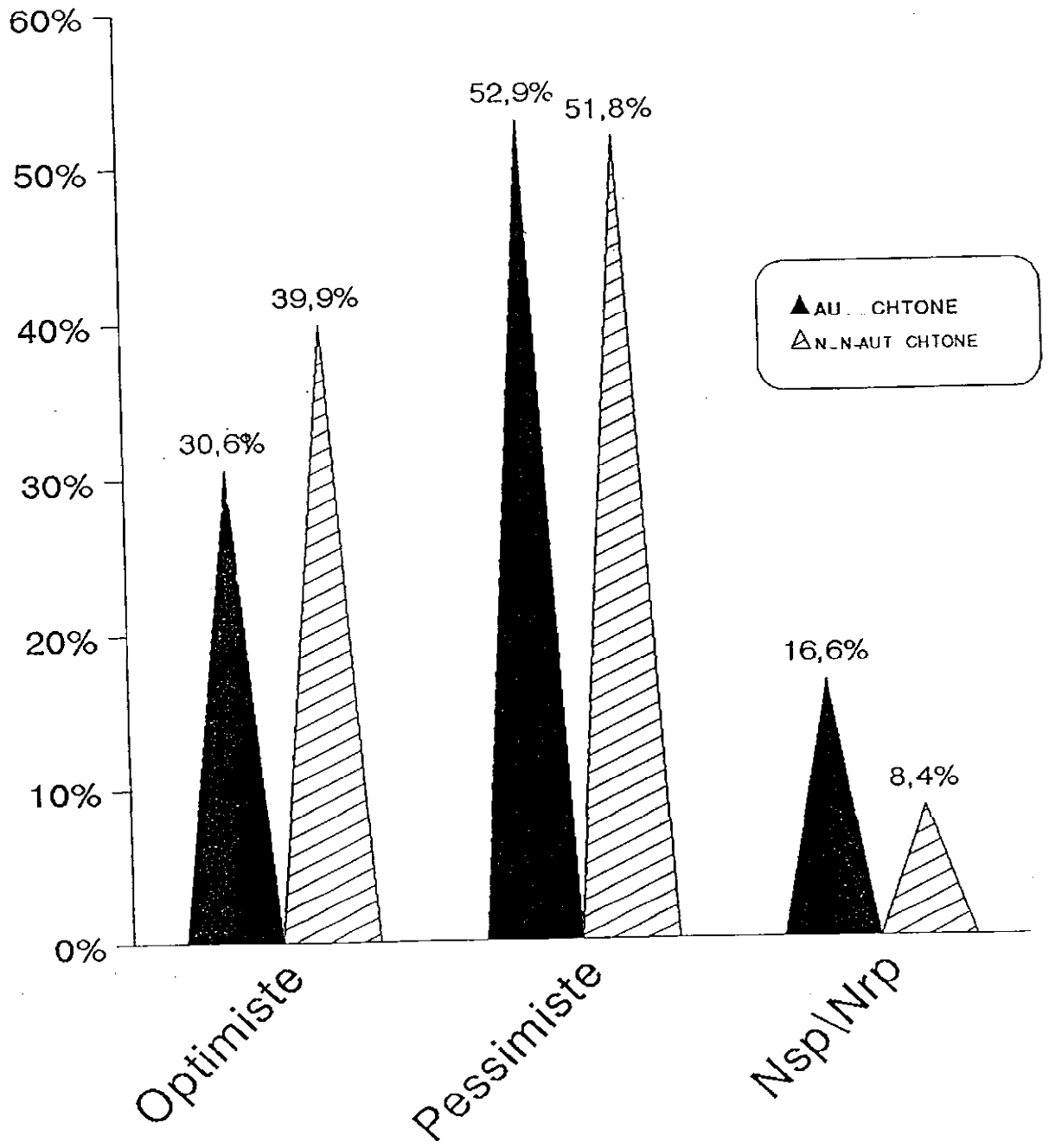

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)

À votre avis, depuis les cinq dernières années, la situation dans les communautés autochtones s'est-elle .... ?

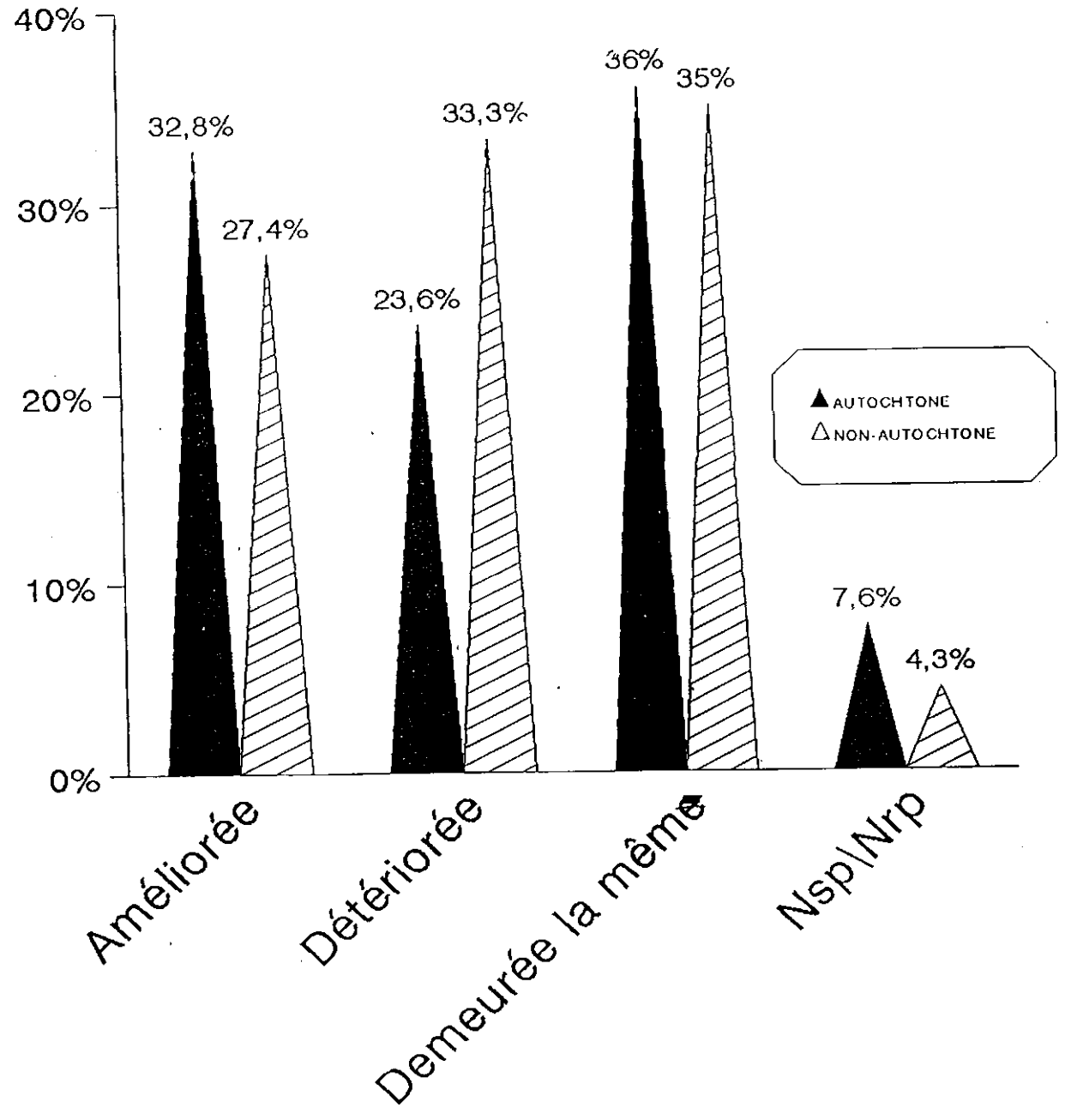

LE GROUPE LEGER & LEGER

(juin '93)